

Couplevie mag



Magazine municipal

Mai 2021



**Les Highlands
à Couplevie**



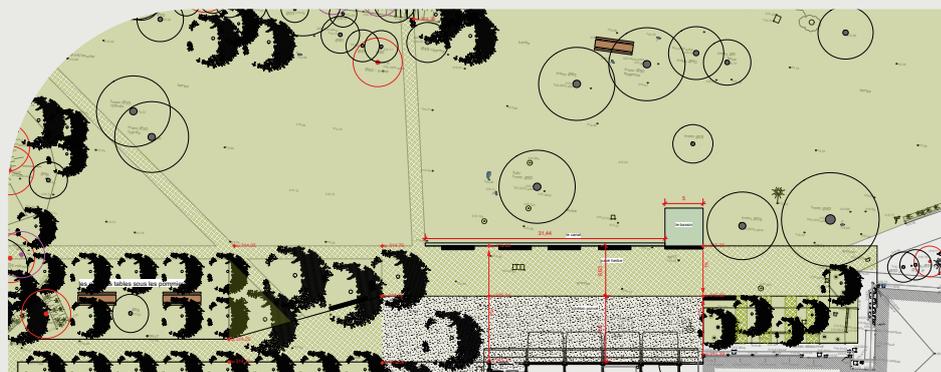
**Le lavoir
du Barrioz**



**De nouveaux vestiaires
pour le Football Club
de la Sure**



La halle Charminelle



L'aménagement du parc de la mairie en jardin de ville



Le mot du Maire



Adrienne Pervès, Maire de Coublevie

Voici maintenant 300 jours que nous nous sommes mis au travail. 300 journées denses, riches, éprouvantes parfois, mais quel plaisir d'être en capacité d'avancer sur les projets qui nous tiennent à cœur depuis si longtemps ! Elles ont été une belle occasion de vous réinterroger sur les projets de manière plus détaillée et de vous écouter avec les moyens disponibles. Toujours rester à l'écoute, vous restituer les pistes en toute transparence est l'ADN de notre action.

Vous êtes nombreux à nous encourager, et vous avez été nombreux à nous rejoindre, à mettre votre énergie au service de la communauté. Vous êtes plus de 100 Coublevitaines et Coublevitaains impliqués dans les premiers comités consultatifs et groupes de travail, au sein du CCAS, sur la construction d'ORNEI, ou encore à avoir levé la main pour aider nos aînés et personnes fragiles. Vous avez été plus de 700 à répondre à notre sondage sur le marché, près de 100 à participer à nos premières consultations (parc et halle, stade Paul Martel, sécurité des déplacements Vieux Bourg). Au nom de toute l'équipe, je tiens à vous dire MERCI !

Un grand MERCI également à tous les bénévoles des associations. Pour votre créativité et votre capacité à aller de l'avant, malgré les contraintes et les annulations de dernière minute imposées par la crise sanitaire. Vos actions sont essentielles, vitales pour garder ce lien social, pour faire vivre cette envie de faire, ensemble.

Et enfin, MERCI infiniment aux agents de la mairie, qui travaillent pour faire avancer nos projets, et œuvrent au service des citoyens et des enfants. Nous vous demandons beaucoup depuis notre arrivée, et vous avez su vous adapter à cette nouvelle façon de travailler, à de nouvelles attentes. Les contraintes n'ont jamais été aussi fortes, les responsabilités aussi aigües et le besoin de réactivité aussi important en cette période si particulière. Et vous avez été au rendez-vous, et même au-delà de nos attentes.

Ce Coublevie Mag est à l'image de ces 300 premiers jours de mandature. Il nous permet de faire un point d'étape sur les premiers projets de la mandature et de vous rendre compte de nos actions : les investissements tant attendus sur les écoles, la révision du Plan Local d'Urbanisme, le lancement des premiers aménagements du cœur de village, l'achat du couvent des Dominicains, et bien d'autres projets, que je vous laisse découvrir au fil des pages...

Nous devons aussi continuer à faire vivre la démocratie : à défaut de pouvoir accueillir le public, le conseil municipal est retransmis sur facebook live. Vous avez l'opportunité d'assister aux débats et de questionner vos élus en fin de conseil.

J'espère surtout que nous serons en capacité, durant ces prochains mois, de nous retrouver : pour le feu d'artifice de Coublevie en Fête, sur lesquels s'investissent le Sou des Ecoles et le Comité des Fêtes depuis plusieurs mois déjà, autour d'ORNEI un verre à la main, ou encore lors de réunions publiques animant la révision du PLU.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Adrienne Pervès
Maire de Coublevie

Sommaire

6

Ça s'est passé
à Coublevie

P6 - Un Coublevite à l'honneur à l'occasion de la première exposition internationale en ligne !

P7 - Un vent d'Ecosse souffle sur les Highlands (Hautes Terres) de Coublevie !

P8 - La vague propre a déferlé sur Coublevie

P9 - Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

P11 - Le Cyclo Club de Coublevie : un club en activité malgré le contexte

P11 - Faites le plein de Qi avec l'Association Coublevite de Qi Gong !!

P12 - Des vacances en service minimum d'accueil avec Léo Lagrange centre Est

P12 - Une inauguration réussie du C3 !

13

Vie pratique

P13 - Elections départementales et régionales

P15 - Les compétences des collectivités

16

Vie municipale

16- DOSSIER TRAVAUX

P16 - Une nouvelle coiffe pour le Lavoir du Barrioz à la Tivollière

17- DOSSIER SÉCURITÉ

P17 - Aménagements pour la sécurité routière

P17 - Les premiers comités consultatifs de quartiers « sécurité des déplacements » sont lancés !

P18 - De nouveaux contrôles de vitesse grâce au radar pédagogique

P18 - Remerciements aux forces de l'ordre

P19 - L'installation d'un dispositif de vidéoprotection en cours d'instruction

P20 - Dépôts sauvages

P20 - Face aux violences intrafamiliales, ne restez pas seul(e) !

P21 - Harcèlement scolaire

22- DOSSIER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

P22 - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - la concertation est toujours ouverte !

P22 - L'étude hydrologique et hydraulique sur le Gorgeat et la révision de la carte des aléas sont lancées

P23 - Les premiers projets du cœur de village démarrent !

P23 - Nous serons bientôt les heureux propriétaires du couvent des Dominicains et de ses tènements

P24 - Dénomination des voiries : nouvelles voies et modifications à venir

P24 - Travail du comité consultatif sur les chemins communaux de Coublevie

25- DOSSIER ENFANCE ET JEUNESSE

P25 - Une tarification plus juste pour la garderie et la restauration scolaire au Groupe Scolaire de la Grande Sure

P26 - (Ré)inventer les écoles de demain - les projets sont lancés !

30- DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

P30 - Un Choix éco-responsable d'extinction de l'éclairage des voiries à l'ASL de la Taillanderie

P30 - La chenille processionnaire, un nuisible pour certains arbres mais aussi pour les humains et les animaux

P33 - Participez à la lutte contre l'Ambroisie

P34 - Les feux à l'air libre, c'est non!

35- DOSSIER VIE DE VILLAGE ET VIE ASSOCIATIVE

P35 - ORNEI - mais que fabriquent-ils dans la halle Charminelle ?

P36 - Les résultats du sondage « un nouvel élan pour le marché »

P38 - L'aménagement du parc de la mairie en jardin de ville

P40 - Le patrimoine arboré du parc de la Mairie : inventaire, diagnostic et stratégie de valorisation proposée

P44 - La transformation de la halle Charminelle en halle de marché et d'animation

P46 - Les travaux du comité consultatif infrastructures sportives et de loisirs

P47 - De nouveaux vestiaires pour le Football club de la Sure

48- DOSSIER SOLIDARITÉ

P48 - Les actions du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale de Coublevie

P49 - La distribution des paniers garnis auprès de nos aînés a eu lieu en février

P50 - L'ADPAH du Pays Voironnais - Un service d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

51- DOSSIER FINANCES

P51 - Le budget de fonctionnement en 2020 et 2021

P53 - Le budget d'investissement en 2020 et 2021

P55 - Les taux d'imposition des taxes directes locales

P55 - La taxe d'aménagement

56- DOSSIER ÉCONOMIE ET SERVICES

P56 - L'annuaire santé et bien-être de Coublevie

P56 - Entrepreneurs : pourquoi ne pas vous installer sur la zone du Roulet ?

P56 - Le Très Haut Débit arrive sur le territoire de la CAPV

57

Vie inter-communale

P57 - Une feuille de route pour la mandature 2021-2026

P57 - Bilan d'étape sur le changement de collecte des déchets

P57 - Les représentants coubleviteains au sein des commissions thématiques

58

À la Mairie

P58 - Les commissions, comités consultatifs et groupes de travail

P59 - Une nouvelle tête au conseil municipal !

P60 - L'organigramme de la Mairie

P60 - Les services techniques de Coublevie

P61 - Un Kangoo électrique flambant neuf pour les services techniques communaux, financé grâce aux entreprises coubleviteaines !

P62 - Ils sont partis, ils sont arrivés

P62 - Un nouveau régime indemnitaire des agents de la commune (RIFSEEP)

63

Expression libre

Ça s'est passé à Coublevie

Un Coublevite à l'honneur à l'occasion de la première exposition internationale en ligne !



Chemin rural au-dessus du chemin du Bois Joli

Umberto Rossini s'exerce sur le tard à l'art de l'aquarelle. Il partage rapidement sa passion et ses découvertes en donnant des cours dans des associations mais aussi sur les réseaux sociaux comme youtube où il cumule environ 500 000 heures de visualisation et 70 000 abonnés avec plus de 150 tutoriels.

Invité d'honneur à la Rochetaillée en 2018, il a représenté la France au "Fifth Silk Road International Arts Festival" en Chine, au cours de la même année. Il a exposé également à deux reprises à Coublevie et au Château Borel de St Egrève.

La prochaine exposition aura lieu à la Biennale de Rochemaure en Juillet 2021 et un stage de trois jours est prévu à Liguil dans le centre de la France en Automne.

Président de l'association "A vos pinceaux Coublevie" où il enseigne le mercredi (hors confinement), Umberto Rossini donne également des cours au sein de l'association coublevitaine Aquarelle.

Contact : umberto.rossini.aquarelle@orange.fr



Chemin rural au-dessus du chemin du Bois Joli



Vue du quartier de la Tivollière depuis le chemin du Pahkit

Un vent d'Écosse souffle sur les Highlands (Hautes Terres) de Coublevie !

C'est effectivement sur les hauteurs de notre commune que s'est installé en début de cette année le tout dernier troupeau de Scottish Highland Cattle (vaches écossaises) importé avant la sortie de l'Écosse de l'Union Européenne. Ces animaux, aussi dociles que rustiques, emblématiques des terres sauvages et brumeuses de l'Écosse, se sont particulièrement bien adaptés au climat rugueux de nos montagnes et à nos grands espaces boisés en Chartreuse.

Ravivant ainsi la Vieille Alliance franco-écossaise, Gilles, né en Sologne, non loin de la ville des Stuarts (Aubigny-sur-Nère) et Nancy, Écossaise d'origine, ont fondé ensemble la société Bretmoor (Bret = lieu-dit du Bret / Moor = landes abandonnées) dont l'activité est double : il s'agit évidemment de préserver et promouvoir la race Scottish Highland, dont le grand livre généalogique écossais remonte au XVI^{ème} siècle. Sélectionné en personne sur place en Écosse pour leur pédigrée et leur conformation de qualité, le petit troupeau de 7 vaches et leur beau taureau reproducteur, Clyde, apporteront du renouveau dans les lignées de reproduction de la race, qui est désormais reconnue en France depuis une dizaine d'années.



Mais pour notre commune, l'installation de ce petit élevage atypique prend tout son sens dans le projet agroforestier de la SCEA Bretmoor.

Installé sur les hauteurs du Chemin du Bret, le troupeau aura pour première mission de redonner une vocation agricole à des espaces non exploités depuis plus de 17 ans. Car les vaches Highland sont des vraies débroussailleuses sur pattes ! Une large partie des terres étant classée corridor écologique ou zone naturelle forestière avec des arbres classés, l'approche non mécanisée va permettre la restauration des anciennes pâtures et des landes gagnées par la prolifération galopante de plantes invasives.

Autonomes, dociles et grégaires, les vaches Highland ont une appétence pour des végétaux souvent ignorés par d'autres espèces et sont capables d'opérer là où le débroussaillage mécanique n'est pas possible (terrains humides, parcelles boisées, forêts gagnées par les ronces, le lierre, les fougères, terrains pentus ou escarpés etc..). C'est une alternative propre et durable qui concilie protection des espaces (risques d'incendie), de la biodiversité et l'environnement.

Avec leurs grands poils et leur apparence de grosses peluches, les vaches Highland sont très proches de l'homme, mais se côtoient avec respect et, surtout, avec prudence. Leurs cornes en disent long !



C'est pourquoi Gilles et Nancy seraient heureux de vous les faire découvrir lors de visites familiales et pédagogiques sur demande – en français ou en anglais (why not ?). Ils sauront trouver le moment propice pour que vous puissiez les approcher et comprendre tout l'intérêt de cette race dans un projet totalement orienté vers une agriculture raisonnée alliant la dynamique des espaces forestiers et celle des pâtures.



Contact : nancy.armstrong@bretmoor.com
tel : 06 71 42 07 44.

La vague propre a déferlé sur Coublevie

Le 27 mars 2021, les Coubleviteains se sont retrouvés pour la Vague Propre, organisée par le Comité des Fêtes de Coublevie dans le cadre des Journées de l'Environnement.



Plus de 120 personnes, réparties en groupes de six afin de respecter les consignes sanitaires liées à la COVID-19, se sont réparties dans les différents quartiers, sur les circuits préparés par Gérard Chêne.

Les scouts de Voiron étaient également venus en nombre pour participer à cette opération de nettoyage. En deux heures, un camion plateau a été rempli ainsi que d'autres bennes.



Des déchets divers et variés ont été ramassés, certains parfois insolites comme une barrière de sécurité mais aussi beaucoup de masques. L'Entrepôt du Bricolage a gracieusement fourni les gants et les sacs plastiques.

Cette action de groupe a permis de rendre notre commune plus propre mais avait également pour but de sensibiliser tout un chacun et notamment les plus jeunes, nombreux à s'être déplacés, à la protection de notre environnement et aux actions zéro déchets.

Les selfies les plus réussis et le groupe ayant ramassé le plus de déchets ont gagné le Challenge Vague Propre !

Muriel Mantleri, Comité des Fêtes de Coublevie



Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Le 19 mars s'est déroulé la cérémonie de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. L'association ADMC (Association pour le Devoir de Mémoire de Coublevie) et la mairie ont tenu à rendre hommage aux victimes, civiles et militaires, de part et d'autre de la méditerranée.

Je remercie toutes les personnes, surtout les anciens combattants, les portedrapeaux qui répondent toujours présents aux cérémonies.

Stéphane Cintas,
Président de l'ADMC - Association pour le Devoir de Mémoire de Coublevie

Message de Geneviève Darrieussecq

Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

La paix n'était pas encore là, mais une guerre de huit années allait s'achever. Un horizon se dessinait, celui de la sortie d'un conflit usant, âpre, déchirant et, à bien des égards, dramatique.

Et pourtant, si le règlement de la Guerre d'Algérie se profilait et malgré la fin officielle des hostilités, les violences et le cycle des représailles ne s'éteignirent pas, au contraire. Ils avaient et ils allaient encore endeuiller les deux rives de la Méditerranée.

Le 19 mars 1962, un tournant décisif fut pris. Il bouleversa la vie de millions de femmes et d'hommes, en France comme en Algérie. Pour des milliers de familles, il y eut un avant et un après.

Nous nous souvenons, aujourd'hui, qu'il y a cinquante-neuf-ans, à midi, le cessez-le-feu était proclamé sur l'ensemble du territoire algérien en application des accords d'Evian, signés quelques heures plus tôt.

Ces accords annonçaient une nouvelle relation entre la France et l'Algérie. Dans ce temps de transition, au soulagement des uns faisait écho la détresse des autres, aux espérances qui grandissaient répondaient les blessures qui se creusent.

Pour des milliers de soldats, c'était la promesse d'un retour dans leurs foyers. Ils étaient des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord. Ils venaient de toutes les strates de la société. Près de 30 000 d'entre eux avaient été tués, près de 70 000 blessés.

Ceux qui en sont revenus sont souvent restés marqués par ce qu'ils ont vu, par ce qu'ils ont vécu, certains empreints par un sentiment de défaite. Aucun d'entre eux n'a oublié.

Pour les pieds noirs, les soldats membres des formations supplétives, les

harkis, pour les Français de toutes origines qui firent le choix de la France, les semaines qui suivirent furent celles de l'exil ou des représailles sanglantes, celle du déracinement, entre incompréhension et ignorance. En nombre, des Français d'Algérie quittèrent une terre aimée, souvent natale, pour commencer une vie nouvelle dans un pays pour beaucoup méconnu.

Ces événements ont bouleversé notre pays, notre société et nos institutions. Ils ont ébranlé notre Nation et nous le mesurons aujourd'hui encore. La mémoire de la guerre d'Algérie est plurielle, complexe, parfois encore brûlante. Incontestablement, nous sommes les héritiers de ce temps.

C'est pour cela que le président de la République souhaite que nous portions un regard de vérité sur notre histoire commune avec une volonté de rapprochement et de respect de chaque mémoire. A l'instar de cette journée nationale, la France reconnaît toutes les mémoires, n'en occulte aucune et travaille à construire une mémoire apaisée.

C'est aussi pour cela que nous devons continuer, inlassablement, à transmettre, à écouter et à valoriser les témoignages, à enseigner l'histoire de la guerre d'Algérie et en expliquer les faits et les événements. Il s'agit là d'un engagement pour notre cohésion nationale.

Message de madame le Maire et de l'Association Devoir de Mémoire

Ces moments de recueillement et de souvenirs nous incitent à relativiser les épreuves que nous traversons en ce moment.

Cette guerre, si proche, a meurtri des familles de part et d'autre de la méditerranée. Il est de notre devoir de nous tourner vers le passé sans rancœur et sans préjugés, afin d'apprendre, de nous souvenir, et de réconcilier les mémoires.

Il est de notre devoir de ne pas oublier. Les années passeront, les cicatrices s'effaceront, nous panserons nos plaies, mais nous n'oublierons pas. Nous n'oublierons pas que l'Histoire est tragique, et qu'elle le sera toujours si nous en oublions les leçons.



Le Cyclo Club de Coublevie : un club en activité malgré le contexte

La saison cycliste a bel et bien démarré au CCC... de façon adaptée.

Dès la mi-Février les sorties s'organisaient, sur les routes (5 groupes de niveaux) et les chemins (3 groupes VTT), le samedi surtout mais aussi en semaine (mardi et jeudi).

Des conditions certes particulières (6 maximum par groupe, pas de regroupement...) mais cela n'empêche pas de démarrer la saison doucement et profiter du grand air dans une certaine convivialité.

Un évènement particulier comme chaque début de saison : la « journée d'accueil des nouveaux » qui permet à ces derniers de faire connaissance avec leur groupe de niveau, et à beaucoup d'autres reprise officielle de la saison... Elle a bien eu lieu, le 27 Mars, sous un beau soleil. Première bonne nouvelle : malgré le contexte délicat, il y a des nouveaux inscrits ! Deuxième bonne nouvelle : la journée était un succès, beaucoup étaient au rendez-vous ! Pas moins de 27 vététistes et 28 vélos de route. Le goûter d'accueil, qui clôture normalement l'évènement, est par contre reporté...



Le club reste ouvert à des nouveaux membres avec le souci partagé d'offrir des sorties régulières et adaptées au niveau de chacun, le club roule généralement avec au moins 4 niveaux différenciés par la distance, le dénivelé et l'allure en vélo de route et 2 ou 3 niveaux différenciés en VTT.

Les réunions du club ont toujours lieu, et à la même fréquence mensuelle ! En distanciel, bien sûr, mais ça permet de maintenir le lien. La réunion des inscriptions, début Janvier, n'a donc pu avoir lieu... Comment faire ? Retrousser nos manches, mettre en place un système d'inscriptions à distance, pas facile sur le coup... Et puis voilà on y est arrivés... Et cela nous restera acquis : les futures réunions des inscriptions ne seront plus consacrées essentiellement à la «paperasse», mais uniquement à la convivialité !

En résumé le Club arrive en ce début d'année à maintenir une activité sportive et conviviale, mais attend comme tout le monde le retour des vrais beaux jours !

Faites le plein de Qi avec l'Association Coublevitaine de Qi Gong !!

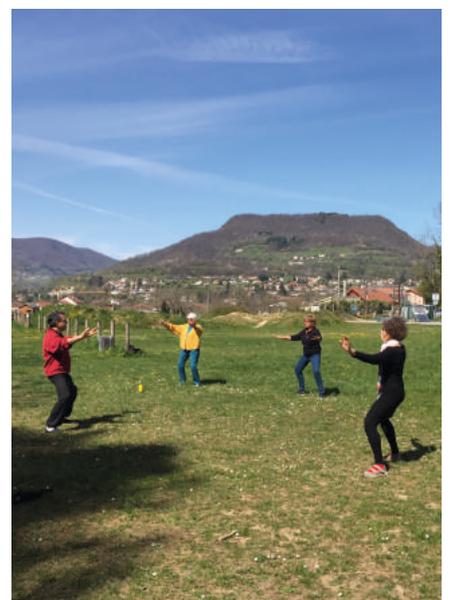
Les adhérents de cette gymnastique ancestrale chinoise ont profité des outils numériques pour continuer leur pratique malgré la crise sanitaire. Des séances par visio ont été mises en place pour permettre de garder le contact et de rester solidaires.

Les cours en plein air ont également repris depuis fin mars dans le cadre d'un ERP PA (Établissements ou stades recevant du public en plein air), tout en respectant les gestes barrières et quand la météo le permet.

Le Qi Gong harmonise l'énergie dans le corps et favorise la détente. C'est une activité qui est recommandée à tout âge. Dans cette période inédite, il est primordial de stimuler notre système immunitaire, de calmer nos émotions qui nous submergent. Elle nous invite à l'adaptabilité, l'acceptation de ce qui est.

Qi Gong signifie littéralement : travail (Gong) du souffle ou de l'énergie (Qi).

Contact : qigongcoublevie@gmail.com



Des vacances en service minimum d'accueil avec Léo Lagrange centre Est

Suite aux dernières annonces gouvernementales, l'accueil de loisirs de Coublevie - Léo Lagrange Centre Est - a fermé ses portes aux enfants pour les vacances de Printemps. Un SMA (Service Minimum d'Accueil) a été mise en place par la mairie de Coublevie pour les enfants des parents prioritaires. Ce sont des animateurs permanents de l'accueil de loisirs qui ont été missionnés avec l'objectif de construire la journée d'animation avec les enfants tout en respectant les contraintes sanitaires et les gestes barrières.

Entre jeux de société, intervenant nature, ateliers manuels, vélo, escape Game... Les enfants se sont épanouis. En priorisant les activités extérieures, les

animateurs ont fait oublier le protocole sanitaire aux enfants.

« Travailler pour les enfants avec les enfants »
Céline, animatrice

« Nous profitons d'être en petit groupe pour apprendre à mieux connaître leurs envies, leurs motivations et donc pour construire quelque chose de plus fort ! » Laurent, animateur

« On est en petit groupe donc on profite mieux des animateurs, on apprend à faire plus de chose comme la peinture avec de la mousse à raser, on dirait de la chantilly, on a envie de la manger ! »
Chanel, 7 ans

Une inauguration réussie du C3 !

Le C3, Centre Cœur de Compétences, a organisé ses premières portes ouvertes sous une belle journée ensoleillée. Une occasion de présenter ce nouveau lieu d'activité regroupant des professions pluridisciplinaires (Avocate, énergéticienne, kinésiologue, gestion second œuvre, menuisier, Magnétiseur, Ostéopathe D.O, sophrologue, conseillère en phytothérapie, coach sportif, pédagogie positive, tatoueur, sevrage tabagique, coach en mieux être, psychomotricienne D.E, hypnothérapeute, microblading, médecine chinoise, psychologue, gestionnaire de patrimoine).

Malgré les contraintes sanitaires limitant le nombre de participants, cette journée a été remplie de rencontres, d'énergie et de convivialité. L'équipe remercie les participants pour l'intérêt porté lors des différents ateliers et conférences.

Contact et information : page facebook le C3 Coublevie

Vie pratique

Elections départementales et régionales

Les élections régionales et départementales (ex-cantonales) auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Les horaires seront précisés ultérieurement.

Informations pratiques

• Qui peut voter aux élections régionales et départementales ?

Pour voter aux élections régionales et départementales, plusieurs conditions doivent être réunies :

- ◇ avoir la nationalité française
- ◇ être âgé de 18 ans
- ◇ jouir de ses droits civils et politiques
- ◇ être inscrit sur une liste électorale

• Les bureaux de vote à Coublevie

Le périmètre des bureaux de vote reste inchangé depuis les élections municipales.

Les bureaux de vote 1, 2 et 3 seront installés à la salle communale : le bureau de vote 1 salle Vercors et les bureaux de vote 2 et 3 salle Chartreuse. Le bureau de vote 4 sera installé à l'Orangerie, dans le parc de la mairie.

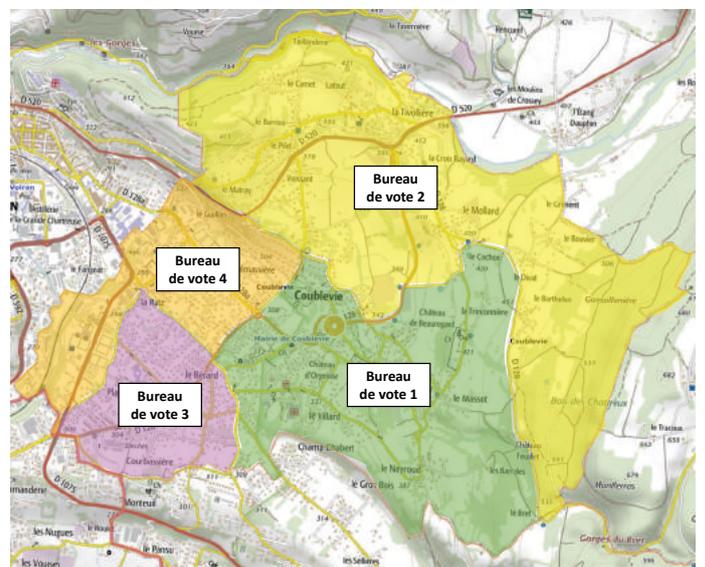
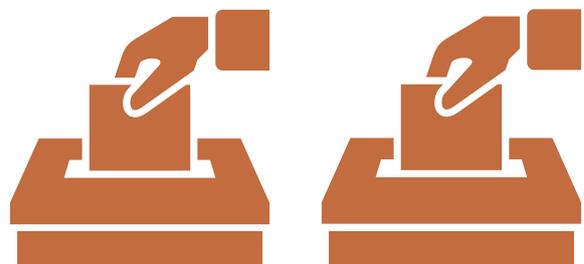


Lieux de vote

• Vous n'êtes pas inscrits sur les listes ou avez emménagé récemment ? marche à suivre...

Pour ceux d'entre vous qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales, ou qui n'ont pas encore enregistré leur changement d'adresse, c'est encore possible jusqu'au 14 mai ! Laissez-vous guider sur www.service-public.fr, section « inscription sur les listes électorales ».

Pour rappel, les jeunes ayant 18 ans sont automatiquement inscrits sur les listes électorales.



Périmètres géographiques des bureaux de vote

• Faire une procuration

Pour ne pouvez pas vous présenter le jour J ? Vous pouvez faire une procuration. Une procédure partiellement dématérialisée est maintenant disponible, mais il reste nécessaire de finaliser la procuration en vous présentant, avec votre pièce d'identité, dans n'importe quel poste de gendarmerie ou de police nationale. Cette étape reste essentielle pour limiter le risque de fraude ! Plus d'informations ici : www.maprocuracion.gouv.fr

Cette procédure est disponible depuis le 6 avril 2021.

• Carte d'électeur

Seuls les nouveaux inscrits recevront leur carte d'électeur pour ce scrutin (dans les jours qui précèdent le vote). Vous ne l'avez pas reçu ou avez égaré celle de 2020 ? Aucun souci, la présentation d'une carte d'électeur n'est pas obligatoire pour voter. Il vous suffira de vous présenter à votre bureau de vote le jour J avec une pièce d'identité. Vous pouvez à tout moment vérifier votre inscription et votre bureau de vote sur : www.service-public.fr, section « interroger sa situation électorale ».

Appel à candidature pour les assesseurs et scrutateurs :

Si vous souhaitez participer aux élections en tant qu'assesseur (tenue des bureaux de vote) ou scrutateurs (dépouillement), merci d'envoyer un email à Valérie Viriot, v.viriot@coublevie.fr. Nous ne connaissons pas encore les exigences liées à la crise sanitaire (vaccination, test). Les informations vous seront fournies ultérieurement.

Les élections régionales

Depuis 2016 la France est divisée en 18 régions : 12 régions administratives, la Corse, qui a un statut particulier, et 5 régions en Outre-mer.

La région Auvergne Rhône-Alpes regroupe les départements de l'Ain (01), l'Allier (03), l'Ardèche (07), le Cantal (15), la Drôme (26), l'Isère (38), la Loire (42), la Haute-Loire (43), le Puy-de-Dôme (63), le Rhône et la Métropole de Lyon (69D et 69M), la Savoie (73) et la Haute-Savoie (74). Avec ses près de 8 millions d'habitants, il s'agit de la 2ème région française en population après l'Île-de-France.

Le conseil régional Auvergne Rhône-Alpes compte aujourd'hui 204 conseillers régionaux.

Les élections régionales sont organisées tous les six ans, en même temps que les élections départementales.

• Pour qui votons-nous ?

Nous sommes appelés à voter pour élire les conseillers régionaux qui composent l'assemblée délibérante de la région.

Nous aurons le choix entre plusieurs listes. Les listes sont régionales, mais sont composées en sections départementales. Les listes de candidats doivent respecter la parité femme/homme.

Les conseillers régionaux élus à l'issue des élections régionales éliront à leur tour le Président ou la Présidente du Conseil régional.

Les Conseils Régionaux sont élus pour six ans.

• Quel est le mode de scrutin pour ces élections ?

C'est selon un scrutin de liste proportionnel à deux tours avec prime majoritaire que s'organisent les élections régionales :

- ◊ Si une des listes obtient 50 % des voix +1 au premier tour, elle a gagné.
- ◊ Un second tour de scrutin a lieu si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Seulement les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés peuvent se présenter. Les listes qui ont obtenu plus de 5% des suffrages peuvent fusionner avec les listes qualifiées, et celles dont le score est inférieur à 5 % sont éliminées.

A l'issue du 1er ou du 2nd tour, la liste qui a obtenu le plus grand nombre de voix obtient une prime majoritaire de 25 % du nombre de sièges à pourvoir. Cette prime permet à la liste arrivée en tête de disposer, la plupart du temps, d'une majorité des sièges. Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes qui ont obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Nota-Bene : Une des particularités du scrutin est qu'il donne plus de sièges de la majorité aux départements dont le résultat du scrutin est cohérent avec celui de la Région. A titre d'exemple, si les isérois votent "rose" alors que la majorité régionale est "orange", alors l'Isère sera moins représentée que d'autres départements au conseil régional.

Les élections départementales

Les élections départementales existent depuis 2015 et succèdent aux anciennes élections cantonales. A présent, et pour plus de clarté, on vote pour des élections départementales, soit pour des conseillers départementaux qui siègent au conseil départemental

Le département de l'Isère est composé de 29 cantons. Un canton est une division du département. Cela peut être un regroupement de communes ou une commune seule, ou bien une partie de commune ou des parties de plusieurs communes.

Coublevie fait partie du canton de Voiron, qui regroupe les communes de Voiron, Coublevie, La Buisse, La Murette, La Sure en Chartreuse, Saint-Aupre, Saint-Cassien, Saint-Etienne-de-Crossey, Saint-Nicolas-de-Macherin et Voreppe.

• Pour qui votons-nous ?

Contrairement aux élections régionales (où nous votons pour des listes qui seront représentées proportionnellement à leur score), **nous votons pour les élections départementales pour des personnes au niveau d'un canton** (comme pour l'Assemblée nationale, où nous votons pour des députés dans une circonscription).

Chaque canton est donc représenté par un binôme de conseillers au conseil départemental.

Une fois que chaque canton a désigné ses 2 conseillers départementaux, les 58 conseillers départementaux de l'Isère se réuniront et voteront pour élire le ou la Président(e) du département pour une durée de 6 ans.

Cette logique territoriale permet d'avoir des élus qui peuvent rester plus proches de leur population parce qu'ils sont élus par des personnes sur un périmètre défini et qu'ils peuvent rendre des comptes plus facilement. Par contre, chaque canton est représenté par le binôme gagnant uniquement, ne représentant pas la diversité des sensibilités du canton.

• Quel est le mode de scrutin pour ces élections ?

C'est un nouveau mode de scrutin binominal majoritaire à deux tours.

- ◊ Binominal parce que l'on vote non pas pour un ou une candidat(e) mais pour un binôme de candidats. Ainsi il faudra voter pour deux candidats titulaires, une femme et un homme et pour deux suppléants, là aussi une femme et un homme. Les conseils départementaux sont donc devenus en 2015 les premières assemblées 100 % paritaires en France !
- ◊ Majoritaire parce qu'il faut une majorité de voix pour l'emporter, au moins 50 % des voix + 1 au premier tour (majorité absolue) ou bien arriver en tête au second tour (majorité relative).

Autres particularités :

- ◊ Pas de fusion possible entre les 2 tours
- ◊ Seuls les binômes ayant obtenu plus de 12,5% du nombre d'électeurs inscrits peuvent se présenter au 2nd tour. Le niveau de participation des citoyens est donc crucial ! Comme cette condition est exigeante, le code électoral autorise les 2 binômes arrivés en tête du 1er tour à se maintenir.

Les compétences des collectivités

- **Les communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires.
 - **Les intercommunalités** : La loi NOTRe a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes. Pour la CAPV, les compétences sont : la gestion des déchets, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, la gestion des eaux pluviales urbaines, le développement économique via les Zones d'Activités. La CAPV propose également un certain nombre de services mutualisés pour les communes.
 - **Les départements** exercent principalement leur compétence dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes et cohésion territoriale.
 - **Les régions** exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.
- Les 4 niveaux de collectivités se partagent les compétences dans les domaines suivants : sport, tourisme, culture, promotion des langues régionales, éducation populaire.

Vie Municipale

DOSSIER TRAVAUX

Une nouvelle coiffe pour le Lavoir du Barrioz à la Tivollière

L'ancienne fontaine couverte, au carrefour de la route de la Tivollière et de la rue des Cèdres est depuis peu coiffée d'une toute nouvelle charpente.

Ce nouvel aménagement s'est substitué à l'ancienne charpente dont l'état était devenu préoccupant au regard de la sécurité des habitants qui fréquentent ce lieu.

Arrivée préfabriquée, en deux parties, sur un camion, cette charpente a été mise en place très rapidement. Les services techniques de la mairie enduiront les boiseries afin de les protéger.

Si vous vous rendez sur place ou en voyant les photos ci-jointes, vous pourrez apprécier la qualité du montage. Le cadre arboré et authentique du secteur méritait bien une telle réalisation.

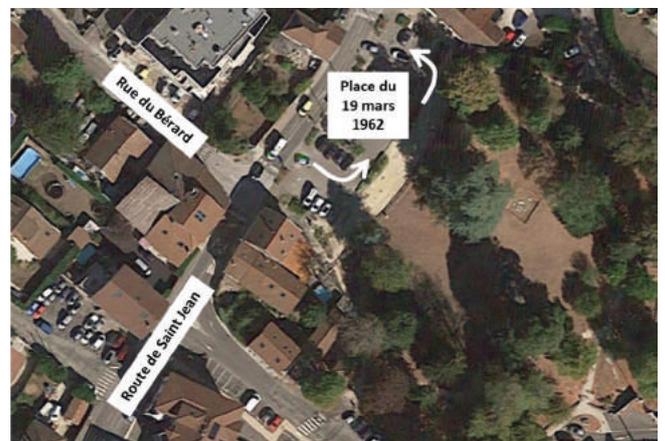
Coût des travaux : 19 173 € HT



DOSSIER SÉCURITÉ

Aménagements pour la sécurité routière

- Sécurisation des abords de l'école du Bérard :**
 2 panneaux de signalisation informant de la présence d'une école ont été installés route de St Jean aux abords de l'école du Bérard. Ils seront bientôt complétés par un feu d'appel piéton au croisement rue du 8 mai 1945 – route de Saint Jean.
- Sens de circulation place du 19 mars 1962 :**
 Nous vous rappelons que le sens de circulation a été modifié depuis plusieurs mois (un seul sens de circulation). A cet effet, le marquage au sol a été refait, des panneaux de signalisation ont été installés et une campagne de prévention a été réalisée par nos 2 policiers municipaux. A ce jour, nous estimons que toutes les conditions ont été réunies pour laisser aux automobilistes le temps de s'habituer à ce changement. Par conséquent, **à partir de maintenant, la police municipale verbalisera toutes les infractions constatées** sachant que prendre un sens interdit est sanctionné par une contravention de classe 4 avec une amende forfaitaire de 135€ et un retrait de 4 points sur votre permis de conduire.



Les premiers comités consultatifs de quartiers « sécurité des déplacements » sont lancés !

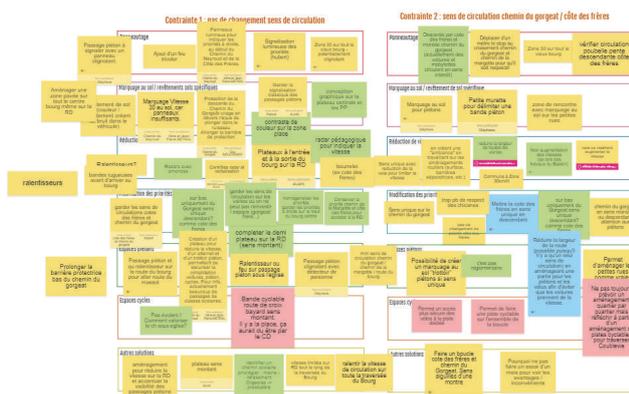
Les comités consultatifs de quartiers sur la sécurité des déplacements ont commencé. Ils sont aujourd'hui organisés en visioconférence, en utilisant des outils collaboratifs en ligne.

Le 1er comité a eu lieu le 5 mars sur le quartier du Vieux Bourg. Les échanges ont été très constructifs avec la vingtaine de participants. De nombreuses propositions ont été faites, en se projetant à court, moyen et long terme. Ces propositions sont aujourd'hui en train d'être qualifiées en terme de faisabilité (techniques, réglementaires et financières). Les premières mesures vont pouvoir être mises en place et de nouveaux échanges seront programmés si nécessaire pour évaluer les options.

Le 2ème comité de quartier incluant la rue des Lavandes et la rue du Bérard est programmé courant mai. Le 3ème, chemin du Gros Bois et route de la Buisse, sera programmé en juin.

D'autres comités seront organisés dans les mois à venir dans d'autres quartiers de la commune.

Exercice 2 : identifier des solutions



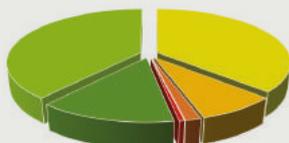
Extrait du "board" participatif du comité consultatif du quartier "vieux bourg"

De nouveaux contrôles de vitesse grâce au radar pédagogique

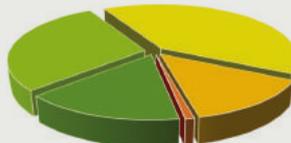
Le radar pédagogique mobile a été installé rue du Presbytère, route du Massot et rue des Lavandes, permettant d'objectiver les problématiques de vitesse. Attention : ces mesures ne prennent pas en compte l'impact positif du radar pédagogique sur la vitesse de circulation.

Route du Massot (limitation 50km/h) - du 23/03 et le 26/03

Véhicules montants

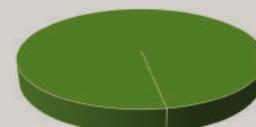


Véhicules descendants



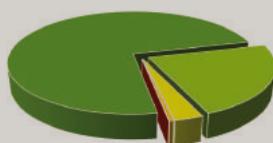
Rue du Presbytère (limitation 30km/h) - du 25/02 et le 16/03

Véhicules montants et descendants

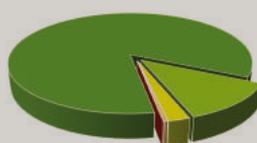


Rue des Lavandes (limitation 50km/h) - du 13/04 et le 23/04

Rue des Lavandes (vers Rue du Bérard)



Rue des Lavandes (vers route du guillon)



■ < ou = 30 km/h ■ 31-40 km/h ■ 41-50 km/h ■ 51-60 km/h ■ 61-70 km/h ■ > 70 km/h



Nota-Bene : Le radar a été prêté aux communes de Montferrat et de Saint Nicolas de Macherin en début d'année 2021. L'occasion pour ces communes d'évaluer l'intérêt de cet investissement !

Des contrôles de vitesse et contrôles routiers coordonnés Police Municipale et Gendarmerie sont également réalisés régulièrement sur l'ensemble de la commune.

Remerciements aux forces de l'ordre

Nous tenons à remercier et à apporter notre soutien à l'ensemble des forces de l'ordre qui se mobilisent au quotidien à nos côtés pour effectuer des missions de prévention, de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques et qui mettent leur en vie en danger pour assurer

notre protection. Nous tenons également à les remercier pour leur disponibilité, leur présence auprès de nos concitoyens, leur écoute et leur expertise.

Peggy Courthial, Adjointe en charge de la sécurité

L'installation d'un dispositif de vidéoprotection en cours d'instruction

Nous travaillons sur ce projet, inscrit dans notre programme électoral, depuis le mois de septembre. Nous avons à ce titre sollicité la gendarmerie, qui nous a accompagné dès le début dans cette démarche.

L'installation d'un système de vidéoprotection découle donc d'une volonté politique, et notre volonté s'appuie sur les éléments suivants :

- Les projets portés par la municipalité, avec l'ouverture et l'aménagement d'espaces publics (parc de la mairie, cœur de village, couvent des dominicains, ouverture d'espaces sportifs, route de Grenoble, axes réservés aux mobilités douces) requièrent une protection accrue du bien public ;
- Les communes voisines sont équipées ou vont s'équiper, ceci incitant le déplacement de la délinquance vers des territoires non équipés ;
- Notre commune connaît depuis des années une croissance démographique impactant de facto les risques de délinquance ;
- Notre commune est une commune de passage traversée par de grands axes routiers générant un trafic important – elle est également, à ce titre, un lieu de transit pour la délinquance à l'échelle régionale.

Le projet de vidéoprotection répond donc aux objectifs suivants :

- Protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords,
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à ces risques,
- Gestion des flux de circulation et prévention des infractions au code de la route,
- Prévention des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux, etc.

La vidéoprotection a deux intérêts principaux : un intérêt direct sur la résolution d'enquêtes en cas de commission d'actes délictueux ou sur la levée de doute, et un intérêt indirect dont l'efficacité est aujourd'hui prouvée de dissuasion et de prévention. Sur ce dernier point, il est essentiel de préciser qu'elle ne peut se substituer à l'action humaine (forces de l'ordre, accompagnement et soutien social, éducation, sensibilisation, etc.), mais peut appuyer et faciliter son action.

S'appuyant sur une note de synthèse reprenant les enjeux et objectifs de la commune, le référent sûreté de la gendarmerie, détaché des intérêts

commerciaux, a proposé un cadrage servant aujourd'hui de base de travail pour le bureau d'étude.

Ce cadrage dresse un état de lieux de notre commune (caractéristiques du territoire communal, caractéristiques de la délinquance...), définit le cadre légal, préconise les lieux d'installation des caméras (bâtiments et édifices publics + entrées / sorties de ville), précise les moyens de transmission des données, et détaille les différents types de matériels (caméras, serveurs...).

Une fois ce cadrage réalisé et présenté aux élus, une étude de faisabilité a été conduite par le cabinet d'études « TECHNOMAN », établissant un cahier des charges intégrant une étude technique et une première estimation financière.

Une première estimation budgétaire de ce projet spécifie une enveloppe entre 300 et 350 000€HT, répartie sur 3 ans.

Compte-tenu du positionnement stratégique de la commune (lieu de transit), ce projet devrait être soutenu par la préfecture (FIPD) et la région. Des demandes de subvention à hauteur de 70% du montant total des investissements ont été soumises.

Précisions sur la réglementation et la protection des libertés individuelles

L'établissement et l'usage d'un système de vidéoprotection sur la voie publique et dans des lieux ouverts au public nécessitent une autorisation délivrée par l'autorité préfectorale. Elle est appelée à formuler un avis destiné à apprécier la conformité du système envisagé avec l'objectif déclaré.

La réglementation prévoit également un certain nombre de garanties vis-à-vis du respect des libertés individuelles : information du public (par des panneaux d'information), exclusion des habitations privées du périmètre filmé (masquage numérique), durée limitée des enregistrements (30 jours au maximum), droit d'accès individuel à ses propres images et restriction d'accès des tiers aux images, protection des données personnelles (CNIL et RGPD), déclaration en préfecture des personnes ayant accès aux images.

Dépôts sauvages

Les dépôts sauvages sont strictement interdits conformément à l'article R632-1 du code pénal et le montant de l'amende est fixée à 35€. Par contre, si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende s'élève à 1 500€ selon l'article R 635-8 du code pénal.

Sur notre commune, plusieurs dépôts sauvages ont déjà été constatés et des procédures ont été lancées à l'encontre des personnes en infraction qui ont pu être identifiées.



Photos prises Bois des Chartreux



Photo prise au Massot



Photo prise au Massot

Face aux violences intrafamiliales, ne restez pas seul(e) !



Violences conjugales

Toutes les violences conjugales sont interdites par la loi, qu'elles touchent une femme ou un homme, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. Il s'agit de violences au sein des couples mariés, pacsés ou en union libre. La victime des violences conjugales, qui signale les faits, peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions et des associations. Ces mesures peuvent même s'étendre aux enfants.

Les violences conjugales sont réprimées par le code pénal : l'auteur de violence conjugale risque des sanctions pénales en fonction du degré de gravité des violences (amende, prison...).

En cas d'urgence et de danger immédiat, vous pouvez appeler la gendarmerie ou la police en composant le 17 ou alerter le Samu (15) ou les pompiers (18) si vous avez besoin de soins médicaux urgents.

Si vous êtes victime de violence conjugale, vous devez faire constater vos blessures : vous pouvez vous rendre à l'hôpital, chez un médecin ou une sage-femme (si vous êtes une femme). Les constatations médicales seront utiles lorsqu'il s'agira de juger l'auteur des violences.

Maltraitance infantile

La maltraitance infantile désigne toute violence présentant des conséquences graves sur le développement physique, psychique et psychologique de l'enfant.

Un enfant battu ou maltraité peut bénéficier de protections particulières de la part des services sociaux et des associations spécialisées. Certaines mesures de protection peuvent même être imposées par la justice. De plus, l'auteur de la maltraitance encourt des sanctions pénales graves. L'enfant victime peut porter plainte, même si ses propres parents sont impliqués dans les faits. Toute personne témoin de faits de maltraitance infantile doit les signaler aux autorités.

Il s'agit de la maltraitance commise sur un mineur par ses parents ou par des personnes de son entourage. Cette maltraitance peut prendre diverses formes :

- Violences physiques
- Violences sexuelles (attouchements, mutilations sexuelles ...)
- Violences psychologiques (brimades, menaces ...)
- Privations volontaires de soins (alimentation, médicaments, hygiène ...)

Harcèlement scolaire

Il y a harcèlement scolaire quand un élève ou un groupe d'élèves fait subir à un autre, de manière répétée, des propos ou des comportements agressifs. Les actes constitutifs de harcèlement scolaire sont par exemple les moqueries, les brimades, les humiliations, les insultes, etc....

Ils entraînent une dégradation des conditions de vie de la victime, et cela se manifeste notamment par l'anxiété, la chute des résultats scolaires, et la dépression.

Les faits de harcèlement scolaire sont sanctionnés, qu'ils aient été commis au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement scolaire.

Le faible âge de la victime constitue une circonstance aggravante pour l'auteur du harcèlement, tout comme l'utilisation d'internet dans la réalisation des faits.

La loi punit le harcèlement scolaire, mais aussi les violences scolaires et la provocation au suicide. **Les victimes peuvent alerter la direction de l'établissement scolaire et les associations.** Elles peuvent aussi demander à la justice de condamner pénalement l'auteur du harcèlement et de réparer leur préjudice.

En cas de harcèlement scolaire, la victime ou ses parents peuvent d'abord prévenir la direction de l'établissement. Des mesures pourront d'être prises pour résoudre le cas, notamment dans le cadre du plan de lutte contre les violences scolaires.

Si vous êtes victime ou si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance d'un enfant, vous devez appeler le 119.

En tant que victime de violences intrafamiliales, vous pouvez contacter les organismes suivants :

- **3919** : service spécialisé dans les violences faites aux femmes
- **116 006** : Association du réseau France Victimes
- Un SMS au 114
- **119** : dédié à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être
- **112** : numéro d'appel unique européen pour accéder aux services d'urgence
- La plateforme <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Vous pouvez également contacter la conseillère sociale de la mairie, Vanessa Clément (04 76 05 15 39 – v.clement@coublevie.fr)

Alors n'hésitez pas à en parler !

En outre, tout membre du personnel éducatif (enseignant, proviseur...) qui a connaissance de faits de harcèlement doit avertir sans délai le procureur. Tous les renseignements concernant les faits doivent lui être transmis.

La victime et les parents peuvent aussi saisir la direction académique des services de l'éducation nationale (Dasen), notamment pour demander un changement d'établissement.

La victime peut également :

- appeler le service d'accueil des victimes Non au harcèlement,
- appeler le service d'accueil des victimes de harcèlement en ligne Net écoute,
- contacter une association du réseau d'aide aux victimes de violence scolaire France Victimes.

Si le harcèlement a lieu sur internet (cyber-harcèlement), vous pouvez contacter la police ou gendarmerie par messagerie instantanée à <https://www.service-public.fr/cmi>.

Vous pouvez également contacter la conseillère sociale de la mairie, Vanessa Clément (04 76 05 15 39 – v.clement@coublevie.fr)



DOSSIER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – la concertation est toujours ouverte !

Suite au premier débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) lors du conseil municipal du 22 janvier 2021, une nouvelle version est soumise à la concertation.

Le PADD présente le projet politique de la commune pour les années à venir et permet la définition des grandes orientations d'urbanisme, avant de définir les règles techniques. Il se présente sous la forme d'un document simple et court. Il constitue le document central du PLU, puisque les parties ayant une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement) devront être cohérentes avec celui-ci.

Le PADD est donc une pièce essentielle du PLU. Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques. Il détermine les orientations retenues par la municipalité concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique, les loisirs et la cohésion sociale. Enfin, il fixe des objectifs de

modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il est élaboré dans le respect des grands principes de développement durable.

Enfin, il est important de rappeler que le PADD peut évoluer tout au long de la révision du PLU, jusqu'au démarrage de l'enquête publique.

L'organisation de réunions publiques n'étant toujours pas possible, **nous avons décidé de joindre à ce Coublevie Mag l'intégralité du PADD.** Cette diffusion nous permet d'assurer une consultation la plus large possible. Si vous souhaitez vous exprimer sur le PADD, une adresse email est dédiée à cette consultation: concertation.revision.plu@coublevie.fr. Les courriers et emails sont tous consignés au sein d'un registre dédié. Le registre est consultable en mairie.

Par ailleurs, un marché public a été lancé en mars 2020 pour sélectionner le groupement qui nous accompagnera pendant le processus de révision.

Nous avons recruté à la mairie une urbaniste, Chloé Mériguet, qui pilotera ce projet ainsi que les premiers chantiers d'aménagement.

L'étude hydrologique et hydraulique sur le Gorgeat et la révision de la carte des aléas sont lancées

Comme annoncé lors des conseils municipaux, la commune souhaite, en concertation avec le SYMBHI (SYndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) et le Pays Voironnais (dans le cadre de sa nouvelle compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »), disposer d'éléments complémentaires pour **mieux appréhender l'exposition de la commune aux crues du ruisseau du Gorgeat, et redéfinir, le cas échéant, le programme initial d'aménagement des ouvrages de protection.**

Le SYMBHI, compétent GEMAPI (GEstion Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur la commune, a donc lancé une étude destinée à :

- Produire des études complémentaires hydrologiques/hydrauliques sur le bassin versant du Gorgeat (de Coublevie à Voiron) ;

- Evaluer le risque lié aux principes d'aménagement initiaux sur le site du Pattolat, puis proposer des scénarios sur la réalisation d'ouvrages de protection ;
- Préparer le cahier des charges de maîtrise d'œuvre du scénario de protection retenu.

Ces éléments alimenteront la révision de la carte des aléas engagée par la commune de Coublevie, confiée au RTM (Restauration des Terrains en Montagne) en assistance à maîtrise d'œuvre.

Ces diverses études permettront également **un réalignement de la gestion de l'eau avec la ligne politique et environnementale du projet municipal**, qui vise à ne plus seulement considérer les contraintes liées à l'eau mais aussi sa place et son importance dans le paysage coubleviteain.

Les premiers projets du cœur de village démarrent !

Longuement décrit lors de la campagne, notre projet cœur de village commence à prendre forme. **Vous découvrirez les premiers projets au fil des articles de ce Coublevie Mag** : les projets pôles élémentaire et maternelle dans le dossier enfance et jeunesse, la phase 1 des aménagements du cœur de village dans le

dossier vie de village, avec la transformation du parc de la mairie en jardin de ville, et la réhabilitation de la halle Charminelle en halle de marché et d'animation.

Une vision prospective sur le phasage du développement du cœur de village est résumée dans le plan ci-dessous.



Projets
« Cœur de vie »

Projet pôles
maternelle,
élémentaire et
ados

Aménagements
cœur de village

Nous serons bientôt les heureux propriétaires du couvent des Dominicains et de ses tènements

Le couvent des Dominicains et son parc seront bientôt la propriété de tous les Coubleviteins ! Cet achat fait l'objet de discussions avec le centre hospitalier de Voiron depuis septembre 2020. **Le prix d'acquisition de 800 000€ a été approuvé par le conseil de surveillance du CHU-Grenoble Alpes.** Le tènement concerné inclut le Couvent, l'actuelle médecine D (qui déménage cet été dans le nouvel hôpital), l'ancienne lingerie, le parc et une bande de terrain à l'arrière

de l'EHPAD, le long de l'ancienne voie du tram. L'acquisition va être formalisée d'ici septembre.

Cette acquisition est essentielle pour l'avenir de Coublevie. La nouvelle école maternelle s'installera à la place de la médecine D, le couvent et sa chapelle seront rénovés, en fonction des financements, en maison des associations et centre culturel. **A nous maintenant de dessiner les contours de ce projet, ensemble !**

Dénomination des voiries : nouvelles voies et modifications à venir

Dénomination claire des rues : un élément de sécurité des habitants

La dénomination claire des rues, et l'identification de chaque domicile est indispensable pour le bon fonctionnement des services publics ou privés (poste, livreurs, artisans...), et surtout pour l'intervention dans les meilleurs délais des services de secours (pompiers, SAMU, ...).

Afin de lever les ambiguïtés pouvant générer un risque pour les habitants (retard d'intervention des secours), **une opération de modification de quelques noms de rues de la commune doit être engagée prochainement.**

Cette opération sera bien entendu réalisée en concertation avec les habitants des rues concernées, qui seront contactés par la Mairie en temps utile.

Nouvelles voiries : le patrimoine local mis en valeur

Au gré des constructions de nouveaux lotissements ou immeubles collectifs, des nouvelles voiries sont créées régulièrement à Coublevie.

Charge aux élus de se prononcer sur les noms de ces nouvelles rues ou impasses.

Un travail de réflexion a été réalisé en lien avec le patrimoine de la commune, pour donner du sens aux noms de ces nouvelles rues.

Le conseil municipal a ainsi délibéré et voté les 22 janvier et 26 février 2021 le nom des dernières nouvelles impasses.

Outre l'impasse des Bouleaux (proche d'un champ de bouleaux), les Impasses des Prairies et de la Grange (dans un secteur anciennement rural), et les Impasses des Galets et des Ricochets, les Impasses Franquette et La Parisienne (noms de variétés de noix de Grenoble), et l'impasse des Soieries (en référence aux ateliers de tissage de soie qui ont été nombreux notamment dans le secteur de la Tivollière entre la fin du XIXe siècle et une partie du XXe siècle) ont ainsi vu le jour.

Pour des voiries plus importantes, le souhait de la municipalité est de mettre en valeur dans la mesure du possible des personnalités de la commune.

Les travaux du comité consultatif sur les chemins communaux de Coublevie :

Si un tableau et un plan des voies communales ne sont pas obligatoires selon le code de la voirie routière, la réalité du terrain fait qu'il n'est pas possible d'organiser, de gérer les voies communales si la commune n'en dispose pas. Des instructions ministérielles ont donc incité les communes à disposer de tableaux et de plans de la voirie communale qui constituent des pièces utiles sur lesquelles le maire et le juge administratif pourront s'appuyer dans le cadre de contentieux relatifs à la propriété de ces voies.

La commune de Coublevie s'est engagée dans cette action avec le soutien de Corinne Bourillon (Géographe, experte sur les questions de voiries) et du groupe patrimoine. Un comité consultatif a été créé pour travailler sur le sujet. Au menu du comité : vérifier et s'approprier les informations recueillies par Corinne Bourillon, identifier les incohérences, ou les voiries méritant une clarification juridique.

Pour un bon partage du territoire, il est nécessaire de distinguer la voirie publique et

Les membres du comité consultatif sur les chemins communaux

- Elus : Eric Lamidieu (pilote), Sébastien Bally, Benjamin Brichet-Billet, Antoine Cloppet, Peggy Couthial, Daniel Roudier, Corinne Soinne, Patrick Warin.
- Représentants du groupe patrimoine : Jacques Charrat, Christophe Jayet Laraffe, Maurice Naveau, Gérard Rostaing, Jean-Jacques Verdebout.

Le comité s'est réuni à 7 reprises ces derniers mois, les 12/01/21, 10/02/21, 24/02/21, 17/03/21, 31/03/21, 07/04/21, 21/04/21

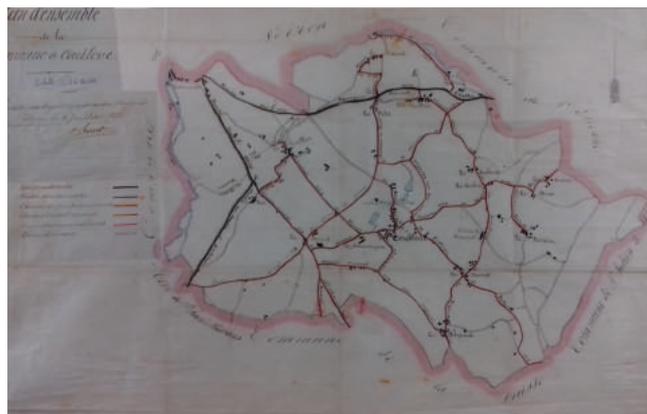
la voirie privée sur les plans de rues. Ainsi les voies privées sont protégées des passages inopportuns et les chemins ruraux sont mieux protégés de l'usurpation.

Pour que les chemins soient empruntés, il faut donner clairement l'information sur leur existence. La mise à jour du cadastre doit suivre la mise à jour des plans, et éviter ainsi les conflits de propriété.

Prix de l'étude : 7000 € HT



Plan de 1819



Plan de 1870

DOSSIER ENFANCE ET JEUNESSE

Une tarification plus juste pour la garderie et la restauration scolaire au Groupe Scolaire de la Grande Sure

Payer le juste prix, une revendication bien légitime des familles pour le service de garderie et de restauration scolaire. Mieux comprendre la facture, également.

A partir du 22/02/2021, trois modifications majeures ont été communiquées et mises en œuvre par la municipalité pour répondre à ces demandes :

- La facturation du temps de la cantine sera partagée en :
 - ◊ Une part garderie, déductible des impôts pour les enfants de moins de 6 ans
 - ◊ Une part restauration (repas et encadrement)
- La facturation de la cantine dans le cas d'une annulation hors délai sera au maximum de 2,5€ (ou moins selon votre coefficient familial). Cette annulation hors délai devra être motivée soit par l'absence d'un(e) enseignant(e), soit par une absence maladie de votre enfant justifiée. Le prix de 2,5€ correspond au prix du repas seul, hors encadrement, dont la commune doit s'acquitter lors des annulations de dernière minute.
- La facturation de la garderie du soir sera au quart d'heure, au lieu de la demi-heure actuellement.

L'ensemble de ces modifications sera sans impact sur le prix de l'unité de base (le prix d'une demi-heure est égal au prix de 2 quarts d'heure).

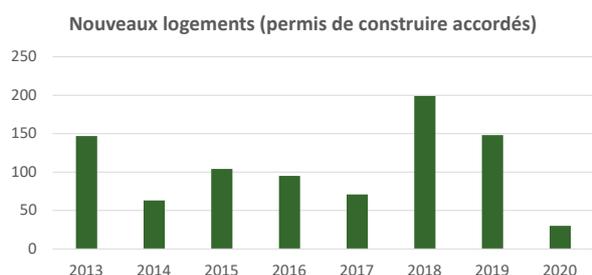
Cette tarification a été votée en conseil municipal le 22/01/21.

[Plus d'informations sur le détail des changements sur le site de la mairie rubrique règlement périscolaire.](#)

(Ré)inventer les écoles de demain – les projets sont lancés !

Les premiers grands projets de la mandature viennent d'être lancés, et répondent à une urgence : l'accroissement des capacités scolaires de Coublevie, en adéquation avec l'accroissement démographique de la commune programmé et à venir.

Focus sur la croissance de Coublevie en nombre de logements



Il est important, au préalable, d'apporter un éclairage sur l'accroissement démographique qu'a permis le PLU (Plan Local d'Urbanisme) depuis son vote en 2013. Depuis 2013, près de 860 nouveaux logements ont obtenu une autorisation d'urbanisme (permis de construire). A ces 860 logements, s'ajoute également des permis d'aménagés accordés par l'ancienne mandature pour 42 logements. Parmi ces 900 logements, 350 ne sont pas encore sortis de terre.

Comité consultatif nouvelle école – 23 personnes impliquées dans la définition du programme

- Elus : Benjamin Brichet-Billet (pilote), Céline Faurobert, Caroline Mourey, Adrienne Pervès
- Représentants de LAPEC : Adeline Amata, Céline Dabin, Maud Carrier, Christelle Ceccarelli, Eddy Faurobert, Aude Le Voguer, Milena Saric
- Citoyen : Audrey Rougieux
- Représentants du corps enseignant : Stéphanie Courthial, Estelle Duffour, Marie Pastre, Sandrine Sage, Marie-Hélène Verthuy
- Représentants du personnel périscolaire : Béatrice Budillon remplacée par Valérie Monzat, Karine Goujon, Stéphanie Morand

3 réunions les 15/10/20, 09/12/20, 23/03/21

Cette croissance crée, depuis quelques années déjà, de fortes pressions sur les infrastructures scolaires. Les salles périscolaires et « annexes » se voient aujourd'hui transformées en salles de sieste et salle de classe, et le restaurant scolaire ne peut aujourd'hui accueillir que 70% des enfants. Les élèves du Bérard déjeunent sur 2 sites, le collège et la salle communale, nécessitant une logistique et une manutention importantes et onéreuses à chaque repas.

Nous travaillons donc depuis juillet 2020 sur les projets d'école, en s'appuyant sur le comité consultatif nouvelle école et le programmiste. Par souci d'efficacité, nous avons choisi de travailler avec le programmiste engagé par l'ancienne municipalité, Archigram, s'appuyant ainsi sur sa bonne connaissance du terrain et sur le diagnostic déjà conduit.

Ces deux projets poursuivent **quatre objectifs** :

- **Accroître la capacité d'accueil en phase avec l'accroissement programmé de la population pour les 10 à 15 années à venir ;**
- **Proposer un environnement et un service scolaire, périscolaire et extrascolaire de qualité,** tourné vers le bien-être et le développement de l'enfant, en réduisant les contraintes logistiques liées à l'organisation actuelle du périscolaire ;
- Dégager du foncier permettant de **développer un pôle de loisirs dédié aux adolescents dans l'ancien presbytère ;**
- **Proposer un projet cohérent avec le développement du futur cœur de village.**

Le groupe scolaire actuel, central et rassemblant toutes les familles coublevitaines, est le fruit d'une décision de la commune à la fin des années 90, qui a conduit à la fermeture de toutes les écoles de quartier. Aujourd'hui, le groupe de scolaire de la Grande Sure, avec ses 21 classes et plus de 550 enfants, est l'un des plus importants de l'académie de Grenoble. La commune n'ayant pas conservé de réserves foncières dans les quartiers développés récemment, la seule possibilité aujourd'hui est donc de continuer à faire grandir cette école centrale.

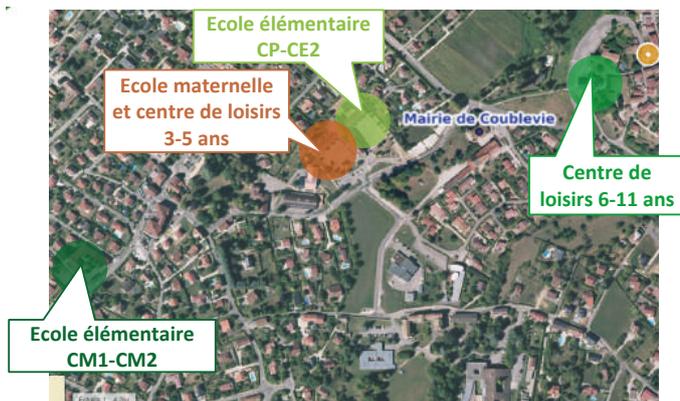
Constituer de véritables pôles de vie pour les enfants

L'ambition est de structurer deux pôles permettant à la fois l'accueil des activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires, intégrant notamment le centre de loisirs sur les tranches d'âge 3-11 ans :

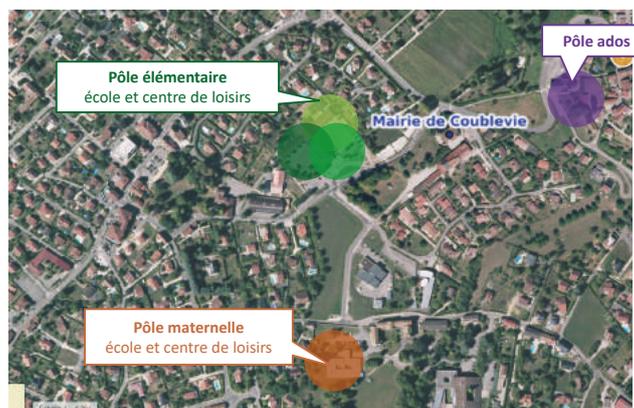
- Le pôle élémentaire dans l'actuelle école d'Orgeoise ;

- Le pôle maternelle sur le site du Couvent des Dominicains à la place de l'actuel site de la Médecine D.

Ceci nous permet d'optimiser nos investissements, de construire des projets en phase avec les besoins des enfants selon leur âge, et de libérer le presbytère (actuel centre de loisirs) pour d'autres fonctions, notamment un pôle dédié aux adolescents.



Groupe scolaire et centre de loisirs aujourd'hui



Pôles scolaires, péri et extra-scolaires en 2025

Aujourd'hui, nous disposons de 6,5 classes de maternelle et 14,5 classes d'élémentaire. Avec ces projets, nous disposerons de 9 classes de maternelle et 17 classes d'élémentaire, avec une extension possible de 2 classes supplémentaires dans les bâtiments existants d'Orgeoise.

Enfin, en positionnant les deux pôles maternelle et élémentaire de part et d'autre du cœur village, nous nous assurons le développement d'une vie de village qui manque aujourd'hui à Coublevie.

Pôle maternelle – les principaux éléments du programme

Le programme détaillé ci-dessous est le fruit d'un travail collectif. Un des objectifs est de mutualiser au mieux les espaces scolaires, périscolaires et extrascolaires (centre de loisirs), et de maîtriser le montant de l'investissement.

SURFACES UTILES (sans l'emprise des circulations)

Locaux dédiés à l'enseignement : 1050m²

- 9 classes
- 3 dortoirs (petit-moyen)
- Salles de repos
- Tisanerie
- Sanitaires
- Bureau direction
- Hall

Locaux péri / extra scolaires : 150 m²

- 2 salles d'activités
- Sanitaires

Locaux mutualisés : 485m²

- Salle multi activités
- Salle d'évolution
- Locaux divers (buanderie, locaux techniques, abris vélo, abri déchets, etc.)
- 1 dortoir
- Restaurant :
 - 2 salles de restaurant
 - Office
 - Sanitaires

Surface Utile : 1685m²
Surface Dans l'Oeuvre : 2100m² env.

Le budget global prévisionnel pour le pôle maternel se répartit comme suit :

- Montant des travaux HT : 4 400 000€ (travaux en régie inclus)
- Etudes, honoraires, expertises diverses : 1 100 000€
- Soit 5 644 000€ HT, ou 6 773 000€ TTC (FCTVA versé l'année suivant les dépenses)

Des pistes d'économie sont envisagées, notamment sur l'aménagement « vert » des cours d'école. Les principes d'aménagement seront proposés par la maîtrise d'œuvre, et la réalisation sera faite en régie (par des agents municipaux). Des projets participatifs seront proposés aux enfants et aux citoyens et associations qui souhaitent d'impliquer.

La réalisation du pôle maternelle nécessite de lancer un concours d'architecte. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié le 8 avril dernier. Le planning prévisionnel est détaillé ci-dessous, avec pour objectif une livraison du pôle maternelle avant fin 2024.

1. Rédaction programme (usages/surfaces, urbanisme, DD, coût d'objectif)
2. Avis d'appel public à la concurrence (entre 60 et 100 réponses) ----- Avril 2021
3. Analyse et jury des candidatures (on retient 3 candidats) ----- Juin 2021
4. Consultation des candidats retenus (projet de marché, programme, relevé topographique, etc... - visite de sites – questions/réponses)
5. Ouverture des offres
6. Travail de la commission technique => Création d'un rapport de synthèse à destination du jury ----- Septembre 2021
7. Jury et résultat concours
8. Négociations (honoraires concours et bonne adéquation du projet) ----- Octobre 2021
9. Etude
10. Démarrage des travaux (24mois) ----- Été 2022

Estimation de la fin de travaux : T3-T4 2024

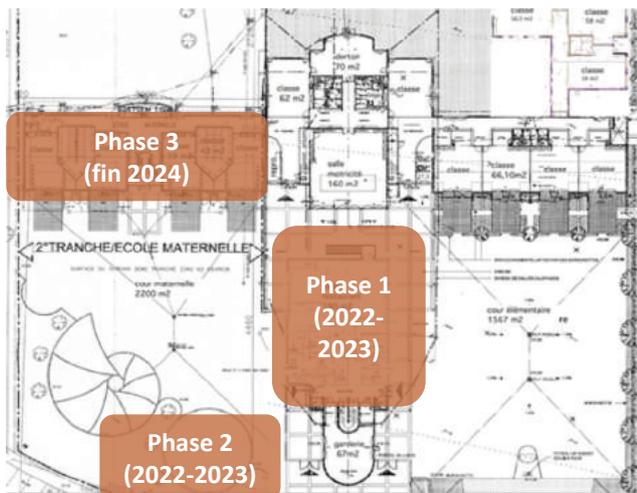
Pôle élémentaire – les principaux éléments du programme

Le pôle élémentaire rassemblera à partir de fin 2024 les niveaux du CP au CM2. Le site d'Orgeoise comprendra alors 17 classes, avec une possibilité d'extension de 2 classes supplémentaires. La réhabilitation de l'école d'orgeoise poursuit **quatre objectifs** :

- Disposer d'un **espace de restauration plus ergonomique et permettant d'accueillir l'ensemble des élèves** élémentaires sur la pause méridienne.
- Transformer l'aile maternelle pour accueillir fin 2024 des classes élémentaires
- **Construire un pôle péri et extra-scolaire dimensionné et de qualité**, intégrant notamment un coin bibliothèque et un espace RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)
- Se mettre aux **normes sanitaires et du code du travail**

Le projet sera réalisé en trois phases, la restructuration de l'espace restauration démarrant dès l'été 2022.

Phase 1	Phase 2	Phase 3
<p>Restructuration restauration et agrandissement préau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration restaurant scolaire et bureaux, tri des déchets • Création salle de pause, vestiaire • Agrandissement préau 	<p>Extension péri et extrascolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de 2 salles d'activités (90 + 60m²) bibliothèque, salle pluri-disciplinaire. • Sanitaires • Abris vélo 	<p>Salles de classes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration de 4 classes (suppression des dortoirs) – 72m² • Réhabilitation d'un dortoir en classe- 70m² • Restructuration sanitaire



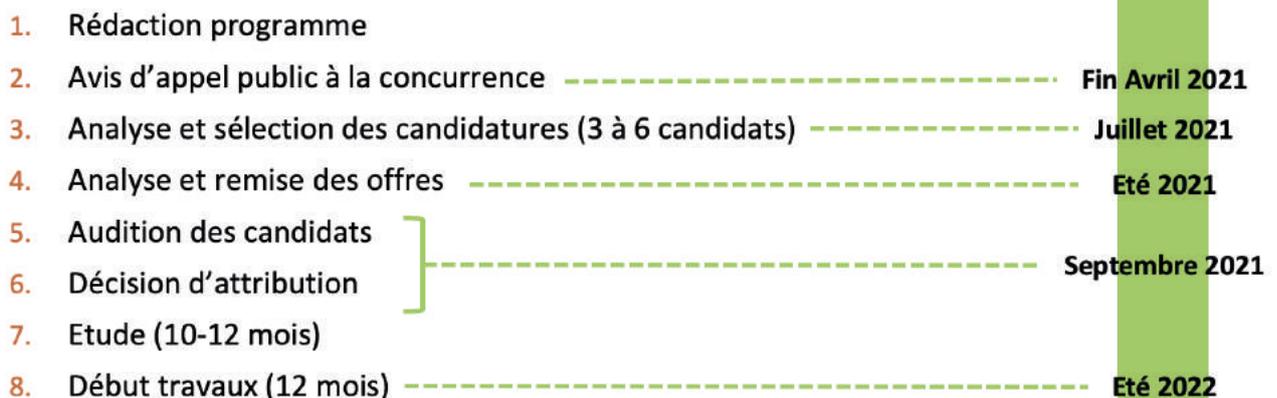
La réalisation du pôle élémentaire fera l'objet d'un Marché à Procédure Adaptée restreint (ou MAPA) sur les phases 1 et 2 du projet, la 3ème phase en option. L'avis d'appel à la concurrence a été publié le 22 avril 2021. Le planning prévisionnel est détaillé ci-dessous.

Le budget global prévisionnel pour le pôle élémentaire se répartit comme suit :

- Montant des travaux HT : 1 377 000€ (travaux en régie inclus)
- Etudes, honoraires, expertises diverses : 363 000€
- Soit 1740 000 HT, ou 2 088 000€ TTC (FCTVA versé l'année suivant les dépenses)

A l'instar du programme pôle maternelle, la maîtrise budgétaire du projet est une priorité absolue. Le réaménagement des cours d'école va être donc sorti du programme, avec pour objectif, également, de conduire les projets en régie et en s'appuyant sur des projets participatifs. De la même façon, nous étudierons la faisabilité de conduire les travaux de la phase 3 en régie également.

Le département de l'Isère a attribué une aide de 60% sur la phase 1 (restauration et préau), soit 179 000€ sur les 298 000€ budgétés. D'autres demandes de subvention seront soumises dans les mois à venir.



Estimation de la fin de travaux : T4 2023



DOSSIER ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un Choix éco-responsable d'extinction de l'éclairage des voiries à l'ASL de la Taillanderie

L'ASL (Association Syndicale Libre) de la Taillanderie gère les biens communs du lotissement implanté Impasse de la Morge, dont l'éclairage. **L'assemblée générale a décidé de couper l'éclairage de 23h à 5h**, à l'instar de l'éclairage public dans les hameaux du Barthelon et du Divat.

Les raisons qui ont motivé ce choix sont multiples, les voici :

- Pourquoi éclairer une rue où les principaux passages à ces heures tardives sont des voitures bien dotées de phares ?
- Les risques de cambriolages sont minimes. En effet, 80% des cambriolages ont lieu la journée. Les cambrioleurs agissent souvent après avoir repéré les habitudes de vie de leurs victimes. Les malfaiteurs agissent surtout pendant les heures de travail des résidents : 55%

des cambriolages ont lieu entre 14h et 17h.

- L'éclairage très blanc des diodes Leds dérangeait les riverains.
- La volonté de préserver la biodiversité, notamment l'orientation des oiseaux et leur alimentation à base d'insectes.

Cette modification a consisté à mettre en place une horloge astronomique dans le coffre électrique qui gère les lampadaires. Elle permettra aussi de faire des économies d'énergie et ainsi favoriser un retour sur investissement rapide. **Cette action a eu pour résultat de fédérer les habitants autour d'un projet qui favorise la transition écologique.** Nous espérons qu'il servira d'exemple et qu'il sera repris par d'autres ASL Coublevitaïnes.

L'installation de l'horloge astronomique a coûté à l'ASL 280€.

La chenille processionnaire, un nuisible pour certains arbres mais aussi pour les humains et les animaux

La chenille processionnaire du pin, forme larvaire d'un papillon de nuit (*Thaumetopoea pityocampa*), est surtout connue pour son caractère extrêmement urticant voire allergène, pour les humains et les animaux, et pour son mode de déplacement en file indienne, d'où elle tire son nom.

C'est une espèce défoliatrice qui s'attaque aux pins (pin noir d'Autriche, pin laricio, pin maritime, pin sylvestre et pin d'Alep) et, dans une moindre mesure, aux cèdres. Les autres essences ne sont pas touchées.

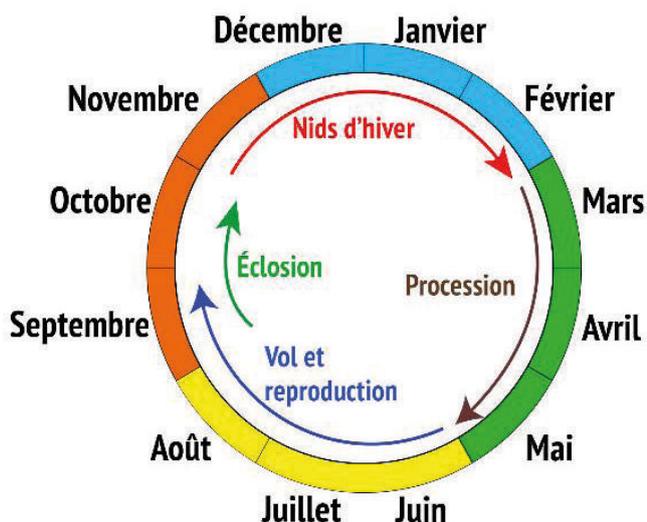


Nid de chenilles processionnaires

Les populations de chenilles processionnaires du pin connaissent des fluctuations importantes et assez régulières s'étalant sur plusieurs années, dues à différents facteurs tels que le climat, l'abondance ou non de leurs ennemis naturels, la quantité et la qualité de la nourriture disponible.

1. Le cycle de vie de la chenille processionnaire

- Eté : Les papillons sortent de terre et s'accouplent. La femelle s'envole et pond sur des aiguilles de pin (80 à 300 œufs).
- 35 à 45 jours après la ponte : Eclosion des chenilles, qui commencent à dévorer les aiguilles de pin.
- Hiver : Construction progressive du nid par les chenilles, qui sert de contact et de protection. Installation en hauteur pour capter la chaleur du soleil. Les chenilles sont dans le nid la journée et sortent le soir pour s'alimenter.
- De mars-mai : La colonie quitte le nid et se dirige vers le sol, puis chaque chenille s'enfouit dans la terre pour se transformer en chrysalide.
- Avant l'été suivant La chrysalide se transforme en papillon, qui démarre un nouveau cycle.



2. Les nuisances occasionnées par la chenille

Sur les végétaux : préjudice esthétique avec la diminution de la qualité paysagère des sites, l'affaiblissement et la perte de croissance des arbres infestés (sur les boisements de pins en forêt, en particulier sur les lisières ou dans les boisements ouverts).

Sur la santé publique : dans les zones d'habitation ou celles fréquentées par le public, la présence de nids pose un important problème sanitaire.

En effet, dès le 3ème stade larvaire, les chenilles sont pourvues de poils microscopiques, en forme de harpon, qu'elles libèrent dans l'air et qui contiennent une protéine toxique : la thaumetopoéine. Très présents lors des processions, ceux-ci demeurent virulents même après la disparition des chenilles, notamment dans les nids anciens.

Très allergènes, les poils sont responsables, chez l'homme comme chez les animaux, de réactions plus ou moins violentes, selon la sensibilité de chacun :

- Plaques rouges, cloques, démangeaisons intenses et sensations de brûlure, qui peuvent durer quelques heures ou quelques jours.
- Paupières rouges et enflées, atteinte du globe oculaire.
- Allergies violentes pour les personnes présentant des difficultés respiratoires.
- Chocs anaphylactiques dans les cas graves.

Sur la santé animale : chez les animaux, les chiens, les chevaux et les moutons sont les plus vulnérables. Les poils urticants peuvent provoquer des atteintes oculaires, nécroses des muqueuses en allant jusqu'à l'amputation d'un organe et parfois l'euthanasie de l'animal ou la mort par ingestion. Ceux-ci les rencontrent souvent lors des processions de nymphoses. En

présence de symptômes tels qu'hypersalivation, vomissements, fièvre soudaine, il y a lieu de consulter en urgence.

3. De nouvelles approches de lutte

Le plan de lutte intégrée durable s'appuie sur des méthodes complémentaires au traitement microbiologique, qui sont combinées tout au long de l'année :

- De septembre à février : Lutte mécanique par échenillage,
- Début du printemps : Lutte biologique par prédation (installation nichoir mésanges),
- Printemps (au moment de la descente des chenilles) : Piégeage des chenilles,
- De début juin à début octobre : Piégeage des papillons (phéromones),
- Automne : Traitement biologique (bacille de Thuringe).

♦ La lutte mécanique par échenillage (prélèvement manuel)

Il s'agit de prélever manuellement les nids de chenilles processionnaires du pin, à l'aide d'un échenilloir. Cette technique reste exploitable uniquement sur les nids accessibles (4 à 5 m de hauteur). Il est important de privilégier l'échenillage précoce, avant les stades larvaires urticants.

A noter : A Coublevie, l'arrêté municipal du 26 juin 2012 rend OBLIGATOIRE la destruction mécanique des nids par les propriétaires des arbres concernés, destruction à faire sur la période de septembre à fin février (arrêté consultable sur le site internet de la commune, mot-clé Chenille).

Si vous comptez retirer les nids vous-même, munissez-vous de protections et de vêtements adéquats (combinaison, gants, masque, lunettes...).

Il ne faut en aucun cas toucher ces nids et les chenilles sans protection. Une incinération de tout ce que vous aurez retiré de l'arbre est conseillée pour détruire ce nuisible et empêcher sa propagation. L'autre méthode conseillée est le trempage prolongé dans un bac rempli d'eau additionnée de mouillant (liquide vaisselle) puis enfouissement.

♦ La lutte biologique par prédation

Le principe de la lutte biologique par prédation consiste à encourager la régulation naturelle d'une espèce par son ou ses prédateur(s).

Dans le cas de la processionnaire du pin, il s'agit de favoriser la nidification des mésanges en implantant des nichoirs spécifiques, afin d'en accroître la population et la pression de prédation exercée sur les chenilles. La mésange est en effet insensible aux poils urticants de la chenille.



Mésange

En hiver, une mésange peut se nourrir de 40 chenilles par jour (source INRA). Il est important, dans l'objectif recherché de limitation des processionnaires, de ne pas alimenter les mésanges par ailleurs. La pose des nichoirs doit se faire avant leur période de nidification (début du printemps) et respecter certains critères pour les inciter à s'y installer : hauteur, orientation, protection vis-à-vis des prédateurs.

Grâce à diverses études, d'autres prédateurs de la chenille processionnaire ont été repérés et peuvent s'avérer être efficaces. Il s'agit par exemple du coucou mais aussi de la huppe fasciée, ou encore du scarabée calosoma sycophante. Une expérience innovante a également permis de mesurer l'efficacité des chauves-souris comme prédateurs. Il importe donc de conserver la biodiversité des habitats forestiers pour préserver les chauves-souris.

Une expérience innovante a également permis de mesurer l'efficacité des chauves-souris comme prédateurs. Il importe donc de conserver la biodiversité des habitats forestiers pour préserver les chauves-souris.

Enfin, les chercheurs ont remarqué que certaines essences, en particulier le bouleau, ont la faculté de cacher la vue des pins pour les chenilles processionnaires, voire de les éloigner grâce à des odeurs répulsives. Cette méthode innovante est actuellement en cours de tests à l'INRA.

♦ Le piégeage des chenilles par écopièges

Ce type de piège exploite une séquence comportementale de la chenille processionnaire

du pin : la procession de nymphose. A la fin de leur évolution larvaire, les chenilles descendent en file indienne le long du tronc de l'arbre pour s'enfouir dans le sol.

Dans tous les cas, les pièges doivent être installés avant les premières processions.

L'écopiège ne permet pas de limiter les dégâts aux arbres à court terme, mais il protège les êtres humains et les animaux : il leur évite d'entrer en contact avec les chenilles au moment où elles sont à la fois le plus accessibles (sur le tronc ou au sol) et le plus urticantes (dernier stade larvaire).

Le soin apporté à la pose de l'écopiège conditionne son efficacité. Il faut, par exemple, être très minutieux lors du jointage entre la collerette et le tronc de manière à ne laisser aucun passage aux chenilles, en dehors du conduit tubulaire.

♦ Le piégeage des papillons



Papillon

Le piégeage des papillons à l'aide de phéromones de synthèse vise à attirer et capturer en masse les adultes mâles dans le but de limiter les accouplements et le nombre de pontes potentielles (une ponte = environ 200 œufs, soit une future colonie de chenilles).

Les papillons de nuit ne vivent que le temps de la reproduction. Soit 1 jour pour le mâle, le temps de l'accouplement, et 2 à 4 jours pour la femelle, temps nécessaire à la ponte.

Les pièges doivent être mis en place pendant toute la période de vol des papillons, soit 3 à 4 mois, entre début juin et début octobre.

La densité de pièges doit dans tous les cas être suffisante pour réduire significativement la population de papillons mâles. La pose du piège doit également répondre à certaines règles afin d'optimiser le nombre de captures, et le choix de l'emplacement du piège a son importance. A noter que concernant le choix du matériel de capture, toutes les spécialités commercialisées n'ont pas le même potentiel de capture.

Le piégeage des papillons ne garantit pas l'absence d'attaque des pins avoisinants.

♦ Le traitement biologique (bacille de Thuringe)

Le produit utilisé est le BTK (Bacillus Thuringiensis kurstaki 3a-3b), dit Bacille de Thuringe, considéré comme non toxique pour les hommes et les mammifères, et sélectif du fait de sa période d'utilisation : les traitements ayant lieu à l'automne, de nombreux papillons ne sont plus au stade larvaire.

Ce dernier agit sur le système digestif des chenilles lorsqu'elles ingèrent la matière active en même temps que les aiguilles de pin. La durée de persistance du BTK, appliqué dans de bonnes conditions, est de l'ordre de 8 à 10 jours. Son efficacité dans la limitation des populations de chenilles processionnaires est donc conditionnée à son ingestion par les chenilles dans ce laps de temps.

L'organisation des campagnes de lutte microbiologique est complexe :

- Un traitement réalisé trop précocement n'aura aucune efficacité sur les éclosions tardives.
- Un traitement réalisé trop tardivement limitera moins les préjudices aux végétaux et les risques en termes de santé publique ou animale.
- Les conditions météorologiques conditionnent l'efficacité du traitement (sortie limitée des chenilles en cas de mauvais temps, lessivage par les pluies, risque de dérive avec le vent...).

4. Quelques mesures préventives et recommandations

Les premières mesures de prévention consistent à **limiter l'exposition aux poils des chenilles**. La période de risque se situe **entre novembre et mai**.

Quelques recommandations :

- **Eviter les zones infestées**, et ne pas laisser les enfants jouer à proximité des nids,
- **Tondre la pelouse lorsqu'elle est humide** (après une averse par exemple),
- **Ne pas faire sécher le linge sous des arbres touchés**,
- **Eviter de manipuler les chenilles et les nids** (les poils restés dans les nids vides peuvent rester urticants pendant 2 ans). En cas d'exposition, **porter des gants, vêtements protecteurs, lunettes** et voire même un masque afin de protéger votre visage. L'emploi de bottes en caoutchouc est conseillé parce qu'elles peuvent être rincées afin d'éliminer les poils.

Concernant les animaux domestiques, en cas d'exposition, **le plus important est d'avoir le réflexe de rincer la langue et la cavité buccale à l'aide d'eau et de ne surtout pas frotter**, ce qui briserait les poils urticants de la chenille et qui libérerait ainsi plus de toxines, aggravant l'état de l'animal. Dans tous les cas, il faut consulter un vétérinaire en urgence.

Il est indispensable que chacun d'entre nous, individuellement, soit acteur de ce plan de lutte collectif.

Participez à la lutte contre l'Ambroisie

Où la trouver ?

L'ambroisie se développe plus particulièrement sur les terrains nus ou peu couverts. Elle est par conséquent fréquente sur les terrains remaniés, les friches, les zones de travaux, les chantiers et les parcelles cultivées. On la trouve également sur des bords de route, les berges des rivières et dans les parcs et jardins. Elle pousse sur tous types de sol, même très superficiels, et peut parfois profiter des quelques fissures présentes sur les revêtements routiers.

Elle est présente sur l'ensemble du territoire français.

Pourquoi se protéger ?

La présence de pollens d'ambroisie dans l'air respiré de fin juillet à octobre constitue un véritable enjeu de santé publique. Le pollen a un fort potentiel allergisant, quelques grains par m³ d'air suffisent pour déclencher une réaction



Stade
Plantule



Stade
Végétatif



Stade
Floraison

chez les personnes sensibilisées. La réaction allergique appelée pollinose peut être grave : une rhinite sévère avec ou sans conjonctivite, compliquée fréquemment de trachéite et/ou d'asthme, et constamment d'une grande fatigue. Une atteinte cutanée est parfois associée : démangeaisons, urticaire, eczéma.

Que faire si j'en vois ?

La lutte contre l'ambrosie fait appel aux jardiniers amateurs, propriétaires des maisons, jardiniers de métier, agriculteurs, travailleurs occupés dans la construction des routes et des chemins de fer, de même qu'aux services de l'entretien des voies de communication publiques.

- Sur ma propriété : je l'arrache !
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : je l'arrache !
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : je signale la zone infestée grâce à la plateforme interactive se signalement ambrosie www.signalement-ambrosie.fr

Tout le monde peut participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie par 4 canaux différents :

- www.signalement-ambrosie.fr
- l'application mobile
- mail : contact@signalement-ambrosie.fr
- TEL : 0 972 376 888

Quelques chiffres :

- En Région Auvergne Rhône-Alpes, 660 000 personnes étaient touchées en 2017, soit 13 à 21% de la population, selon l'Observatoire Régional de Santé et l'Agence Régionale de Santé.
- Les allergies entraînent des coûts de santé (consultations, traitements, arrêté maladie, etc.) de l'ordre de 40,6 millions d'euros par an au niveau régional.
- En Pays Voironnais, cela concerne au moins 10% de la population, soit 10 000 habitants.

+ d'infos à consulter et télécharger sur les sites :

www.pollens.fr
www.ambrosie.info
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
www.atmo-auvergnerhonealpes.fr

Les feux à l'air libre, c'est non !

Une infraction pénale strictement interdite

Suite à un arrêté préfectoral N° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013, le brûlage à l'air libre des déchets verts, qui est une pratique polluante et engendrant des risques sanitaires et financiers, est interdit et constitue une infraction pénale de 3ème classe. D'après l'article 131-13 du nouveau code pénal, la sanction applicable est une amende qui peut aller jusqu'à 450 euros.

Les infractions au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) peuvent être constatées par les agents de police municipale et par les officiers ou agents de police judiciaire.

Une pratique polluante et néfaste pour la santé

Malgré les rappels réguliers, on peut toujours voir, et surtout sentir, des feux (principalement de déchets verts) dans divers lieux de la commune.

Alors nous faisons appel au sens civique de tous : les feux sont interdits, tout simplement parce qu'ils sont polluants pour l'environnement et toxiques pour la santé.

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants :

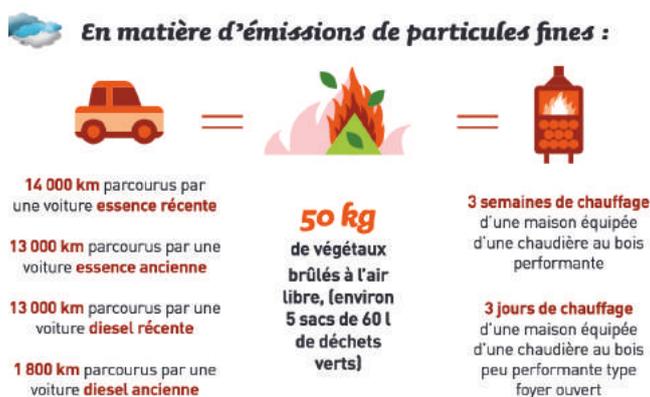
Sources : DREAL et www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

particules, hydrocarbures polycycliques, dioxines et furanes.

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, **cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air** et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines, mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Quelques comparaisons :



DOSSIER VIE DE VILLAGE ET VIE ASSOCIATIVE

ORNEI – mais que fabriquent-ils dans la halle Charminelle ?

Depuis le 2 mars, réunion de lancement officiel de la construction d'ORNEI, les bénévoles de l'Atelier Bois n'ont pas chômé. Il faut dire qu'ils se préparaient depuis quelques semaines déjà...

Que veut dire ORNEI ? ORNEI est un nom de code pour Objet Roulant Non Encore Identifié. Ce qui veut dire qu'ORNEI devra trouver un nom. Une classe au collège de Coublevie a été sollicitée, ainsi que le comité vie de village. **Si vous avez un nom génial en tête vous pouvez vous manifester aussi (sylvie.dyon@coublevie.fr) avant le 20 mai.** Les propositions seront soumises à une première sélection interne du comité consultatif vie de village, et début juin nous vous proposerons de voter entre les propositions présélectionnées sur Politicia ! Ainsi, le nom d'ORNEI sera dévoilé pour Coublevie en fête.

Qu'est-ce qu'ORNEI ? ORNEI est un projet un peu fou, proposé par la nouvelle équipe municipale et concrétisé par un groupe de bénévoles de l'Atelier Bois. Il manque un bar à Coublevie ? Nous aurons bientôt à disposition **un magnifique bar éphémère.** Nous espérons en faire l'inauguration lors de Coublevie en fête le 26 juin prochain et

son usage sera ensuite fonction des envies et idées des associations et des Coublevitain-e-s. Les modalités d'utilisation du bar éphémère sont à venir, sous forme de charte, le comité vie de Village et les associations s'y attellent !

Les horaires de travail de l'Atelier bois sur ORNEI : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h-12h et de 14h-17h et le samedi de 9h à 12h.

Pour indiquer le chemin jusqu'au chantier d'ORNEI, un certain nombre de panneaux confectionnés par le comité vie de village et posés par les services techniques ont été disséminés sur la commune. **Saurez-vous les trouver ?**



Le projet ORNEI monte, monte, monte. Dans la halle Charminelle, ça bosse dur. Vous pouvez passer voir les travailleurs et les encourager : ils préparent pour nous un lieu de convivialité. Ils allient la bonne humeur, le sérieux et la rigueur autour de cette construction pas comme les autres !



Arrivée de la remorque et Bernard avec le certificat d'assurance



Magnifique ossature



1ère cloison prête à être levée



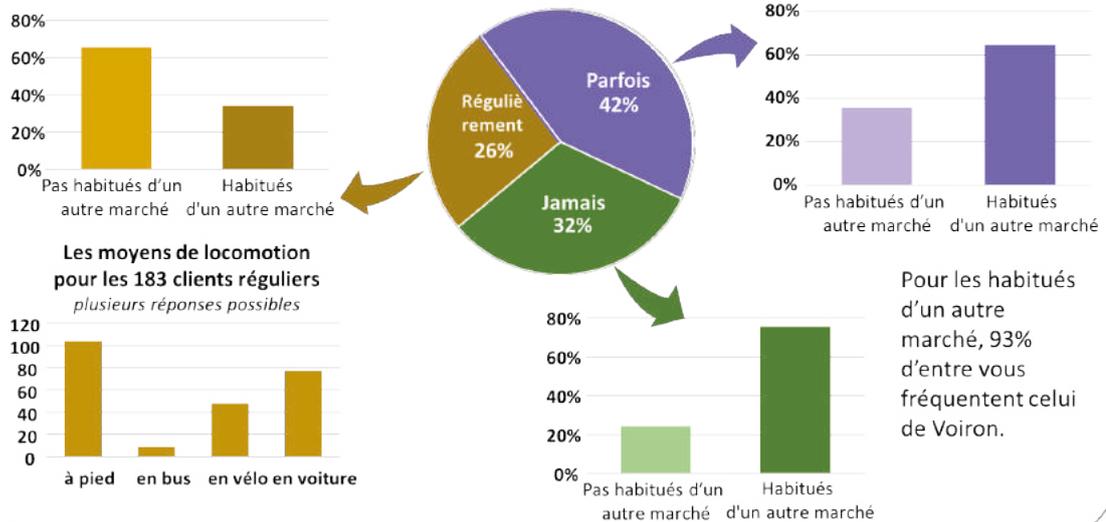
Cloisons extérieure et porte

Les résultats du sondage « un nouvel élan pour le marché »

Vous avez été 709 personnes à répondre à notre sondage sur le marché, par internet ou sur papier, soit plus de 18% des inscrits sur les listes électorales – merci à vous tous !

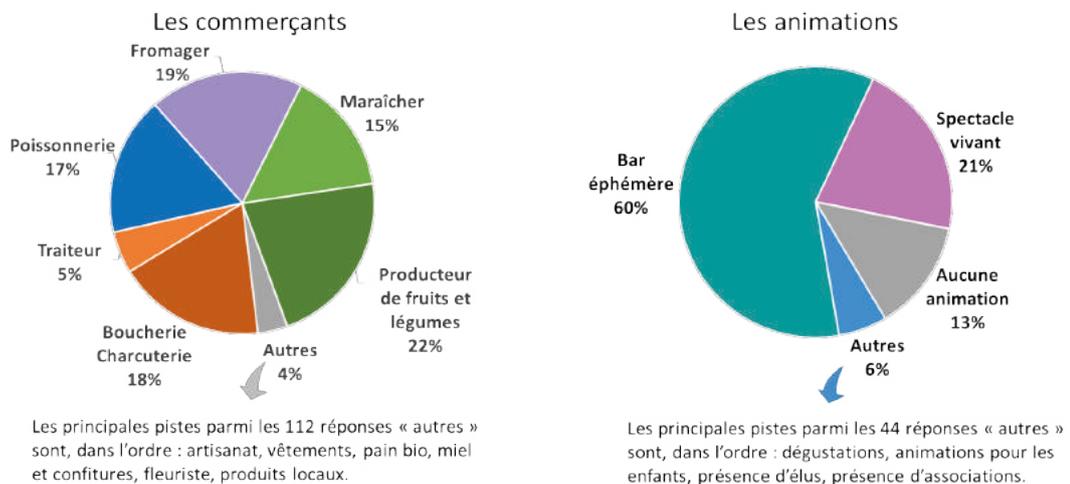
Quelles sont vos habitudes actuelles ?

Vous fréquentez le marché de Coublevie...

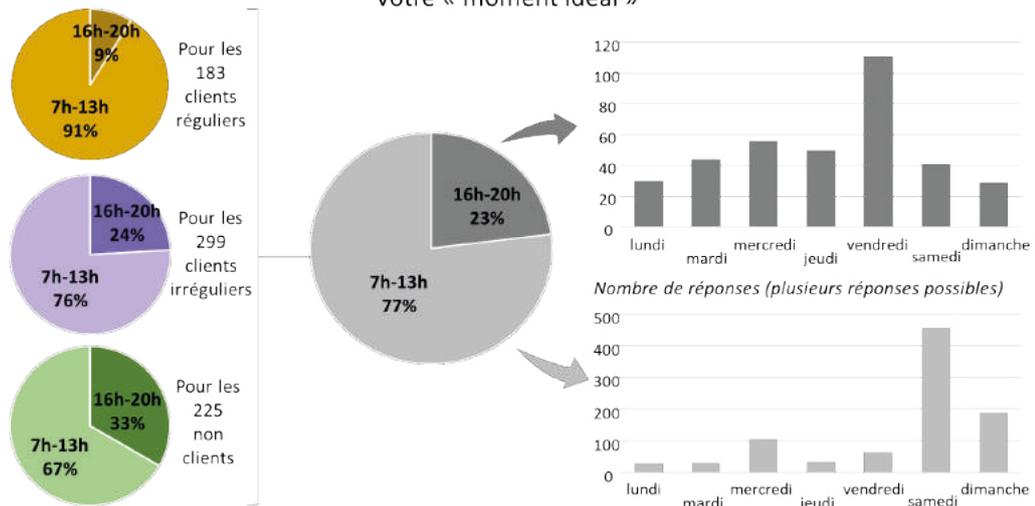


Quels sont vos souhaits ?

Votre « marché idéal »



Votre « moment idéal »



Au-delà de ces quelques statistiques, vous avez été nombreux à ajouter des messages. Ne pouvant tout retranscrire ici, nous vous invitons à les consulter sur le site internet de la mairie.

Les principaux enseignements du sondage

Voici quelques enseignements que nous nous risquons à formuler à l'issue de ce sondage.

- Vous souhaitez une **offre de marché plus diversifiée**, en accueillant notamment des producteurs de fruits et légumes, en complément de l'offre de Marc Martin, notre primeur, ainsi qu'un nouveau poissonnier suite au départ à la retraite d'Alain Gautier.
- Vous **plébiscitez le marché du samedi matin**, notamment les clients réguliers du marché actuel.

- Vous êtes près d'un **quart à souhaiter un marché de fin d'après-midi**, avec une préférence le vendredi soir.
- **L'animation du marché vous intéresse** – tant mieux, nous aussi !!

Voici maintenant quelques réponses...

Après de longues recherches, **un producteur de légumes de Savoie (Saint-Franc) s'installe sur notre marché à partir du 8 mai**. Il s'agit de Fiona Frangiamone et Joris Maréchal, jeunes agriculteurs, tous deux originaires du Pays Voironnais.

A nous de les accueillir chaleureusement !

Fiona et Joris, jeune maraîchers, s'installent sur le marché ! Laissons-les se présenter...

Issus du Pays Voironnais, nous venons tout récemment de nous installer en maraîchage biologique en Savoie, à Saint-Franc exactement. Nous travaillons sur des petites surfaces avec peu de mécanisation et sur planches permanentes. Pour cela, nous favorisons au maximum les rotations de cultures, les allées enherbées ainsi que les bandes fleuries.

Nous sommes attirés par le contact social qu'apporte le marché. Nous sommes ravis de venir proposer nos légumes sur le marché de Coublevie à partir du samedi 8 Mai.

Fiona et Joris, Ferme de la Berthe, St Franc



Nous recherchons toujours activement un remplacement à Alain Gautier. Le samedi matin étant une date très prisée, la plupart des poissonniers sont déjà engagés sur d'autres marchés, et la relève tarde à se mettre en place, compte-tenu de la difficulté du métier. **Si vous connaissez un poissonnier cherchant à s'installer, n'hésitez pas à nous en faire part !**

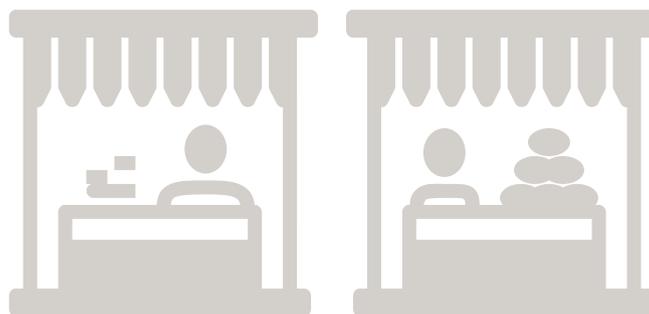
ORNEI – ou notre futur bar éphémère, devrait être prêt à sortir de la halle Charminelle dès fin juin ! Ainsi, si les restrictions sanitaires s'assouplissent, nous espérons pouvoir l'amener sur le marché dès juillet, ou au plus tard en septembre !

...et quelques réflexions !!!

Le Comité consultatif vie de village

- **Elus :** Sylvie Dyon (pilote), Arnaud Authié, Chantal Doucet, Jean-François Motte, Serge Richard
- **Citoyens :** Martine Blondel, Magali Bonvallet, Denise Bordenet, Sidonie Bouvier, Romain Col, Eddy Faurobert, Philippe Filhol, Caroline Gohart, Nele Hilken, Julien Michelin, Michel Philippe, Agnès Pin-Delacroix, Axelle Richard, Stéphanie Roa, Hubert Scelers, Martine Vantomme

Le comité s'est réuni à 9 reprises les 07/09/21, 07/10/20, 02/11/20, 30/11/20, 05/01/21, 26/01/21, 23/02/21, 23/03/21 et le 04/05/21.



Vos réponses nous ont permis de mûrir nos premières pistes de réflexion. Une forte demande de producteurs locaux se fait entendre et nous nous efforçons donc d'enrichir l'offre alimentaire déjà présente.

Le samedi matin étant conforme à vos attentes, le moment ne changera donc pas, et il est bien entendu trop tôt pour envisager un changement de lieu. D'ici 2 ou 3 ans nous réinterrogerons l'opportunité de le transporter sous la halle (plus de parking, plus de place), avec un développement du cœur de village plus avancé et plus concret.

Nous proposerons en parallèle une animation mensuelle ou bi-mensuelle les vendredi soir (18h-22h), plus tournée vers une offre « traiteurs et artisanat », avec parfois une petite animation pour égayer la soirée, et ceci dès que la halle Charminelle sera en fonction, en 2022 !

L'aménagement du parc de la Mairie en jardin de ville

Le parc de la Mairie – ou parc d'Orgeoise – présente aujourd'hui des atouts indéniables : poumon vert, doté de grands arbres, il accueille les grandes manifestations de la commune. Il vit cependant peu en dehors de ces événements. Entouré de murs de pierres, et fermé en dehors des ouvertures de la Mairie, **il reste aujourd'hui caché aux yeux des Coubleviteins**. L'objectif du projet est de le transformer en jardin de ville vivant, lieu de rassemblement et de partage.

Le projet d'aménagement, voté au conseil municipal du 22 janvier, a été confié au paysagiste l'Atelier des Cairns, accompagné de l'entreprise BETIP. Les objectifs confiés au groupement sont **d'ouvrir le parc visuellement et physiquement, de mettre en valeur le patrimoine arboré, de planter aujourd'hui les**

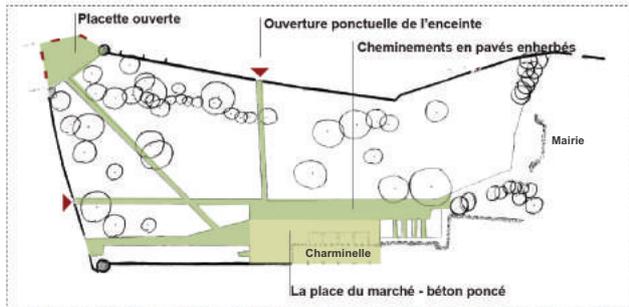
grands arbres de demain, de créer des espaces ludiques naturels, et de créer une « place » autour de la halle Charminelle.

Les premières propositions ont été soumises à la consultation des Coubleviteins le samedi 6 mars. Prenant en compte les retours, le projet a évolué : un parc ouvert mais « fermable », une voie d'accès supprimée pour laisser libre de tout passage la grande pelouse devant la Mairie. Sera également inclus dans le projet la capacité de fermer le parc la nuit. **Merci à tous les participants pour ces commentaires et propositions qui nous ont permis de mûrir, ensemble, ce projet !**

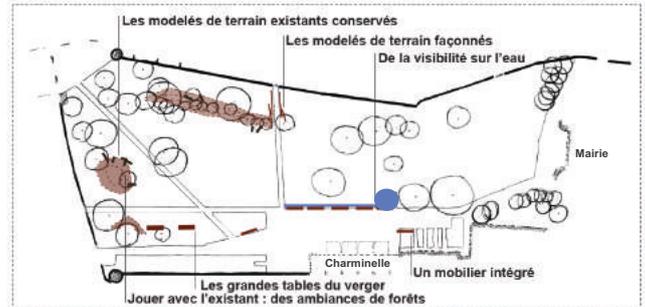
Les principaux axes du projet sont présentés dans les dessins qui suivent – laissez-vous guider !

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour ce projet se situe entre 300 000€ et 400 000€ HT. Le département de l'Isère a confirmé son soutien à hauteur de 36 000€, et une demande de subvention a été soumise à la région pour 100 000€. Les travaux d'aménagements seront finalisés d'ici début 2022 – il ne nous restera plus qu'à regarder les arbres pousser ! Et à écouter le bruissement du vent dans leur feuillage....

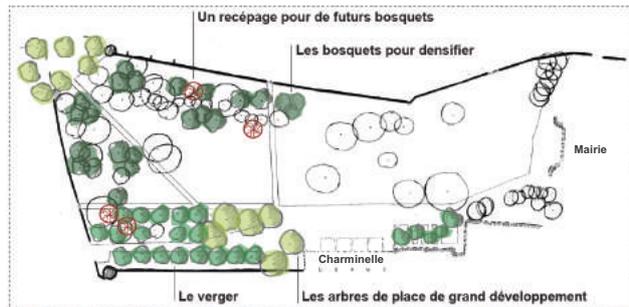
L'ouverture du parc



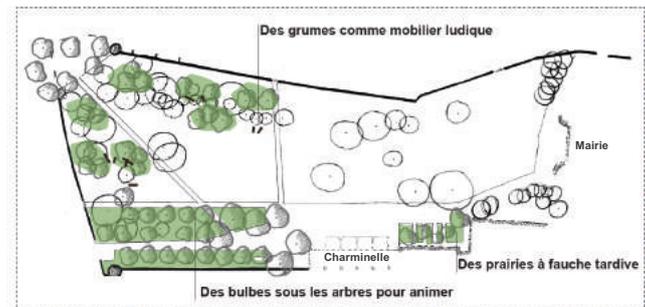
L'animation du parc



La stratégie végétale



Une gestion à différencier



Vous pouvez consulter des documents plus complets dans le hall de la mairie. N'hésitez pas à venir y jeter un coup d'œil !

L'ouverture sur le parc par la placette

Ouverture dans le mur d'enceinte
Végétalisation
Conservation de l'enceinte pour former des assises et conserver la limite de l'ancien mur comme mémoire du lieu



Des cheminements intégrés

Pavés enherbés formant une lisière intégrée avec la prairie environnante

Le jardin botanique

Essences horticoles
Espace dégagé
Grande pelouse

La place de la halle

Place du marché
Piste de danse
Espace multifonctionnel

Le verger en perspective

Lisière comestible en entrée de site
Grandes tables festives
Gestion différenciée
Plantations de bulbes en pieds d'arbres

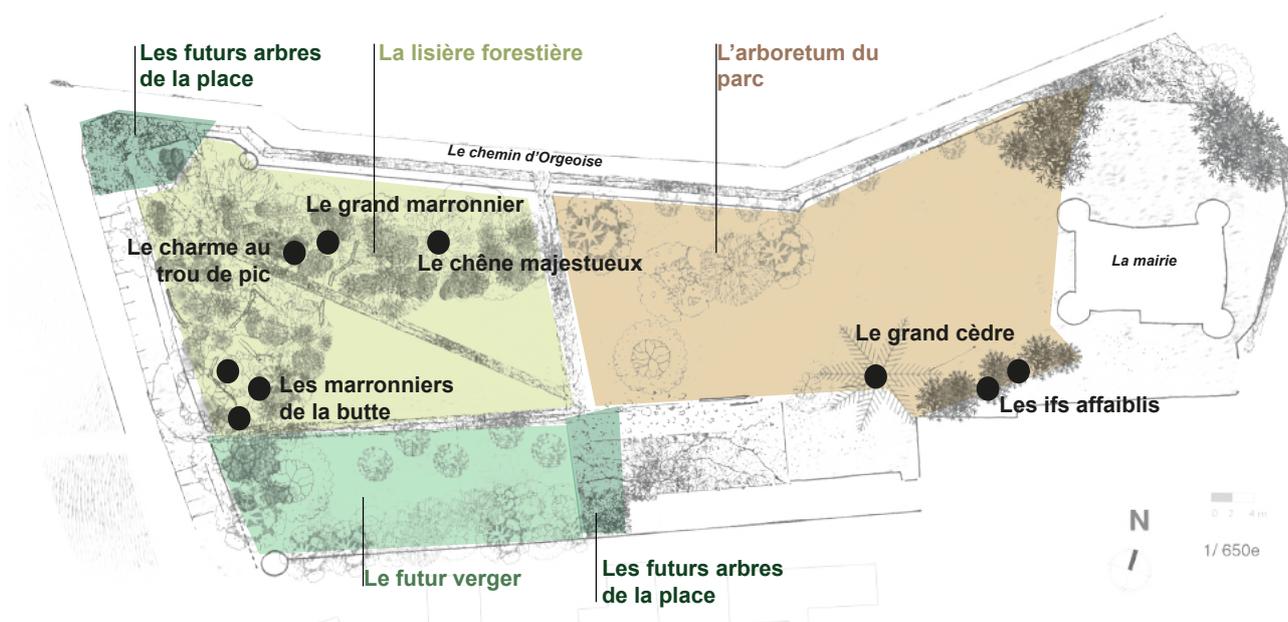
La lisière forestière

Abattages, recépages et replantations
Réutilisation des grumes
Souches laissées sur place
Espace de jeu, de surprise, ambiance de forêt

Le patrimoine arboré du parc de la Mairie : inventaire, diagnostic et stratégie de valorisation proposée

Le projet d'aménagement du parc d'Orgeoise a été l'occasion de procéder à un inventaire et diagnostic des arbres du parc afin de **comprendre leur état, leur développement, la gestion qui leur a été appliquée et d'orienter le projet et leur future gestion vers leur conservation**. Cette observation fine a été réalisée par Emmanuel Courtaux, expert arboriste. Son regard aiguisé et sa connaissance profonde des arbres lui ont permis de comprendre le développement arboré du parc et de conseiller la commune et les paysagistes en charge du projet afin d'en assurer la pérennité.

Alors levez-les yeux et découvrez le patrimoine arboré du parc d'Orgeoise !



Un parc entre lisière forestière et arboretum

Le parc compte aujourd'hui 75 arbres diversifiés : 19 essences différentes sont référencées, avec une espèce dominante, l'if.

NOM LATIN	NOM FRANÇAIS	QUANTITÉ
Acer platanoides	Erable plane	4
Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde	9
Carpinus betulus	Charme	9
Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas	1
Cercis silicstrum	Arbre de Judée	2
Cupressus macrocarpa	Cyprès de Lambert	2
Diospyros kaki	Plaqueminier	1
Fraxinus excelsior	Frêne commun	1
Gleditzia triacanthos	Févier d'Amérique	1
Ilex aquifolium	Houx	1
Liquidambar styraciflua	Copalme d'Amérique	1
Magnolia grandiflora	Magnolia à grandes fleurs	2
Malus x	Pommier	1
Populus x canescens	Peuplier grisard	1
Quercus robur	Chêne pédonculé	1
Robinia pseudoacacia	Robinier	3
Sophora japonica 'pendula'	Sophora pleureur	1
Taxus baccata	If	27
Tilia europea	Tilleul commun	7
Nombre total d'arbres		75

Ces essences sont réparties entre la lisière forestière (arbres en bosquets, de tailles et formes différentes, essences d'arbres présentes dans le milieu naturel) et l'arboretum (essences ornementales, arbres isolés).

43% des arbres ont un feuillage dit persistant : presque la moitié des arbres du parc gardent donc leurs feuilles en hiver et assurent une vraie présence végétale dans ce parc, à l'image du cèdre magnifique !



Le cèdre de l'Atlas

Un diagnostic complet du patrimoine arboré

Tous les arbres ont un port naturel, ils n'ont pas subi d'interventions visant à leur donner des formes particulières, à l'exception des gros marronniers situés sur la butte au sud du parc. Si vous les observez bien, la partie haute de ces arbres a été sectionnée. Cette action a fragilisé ces arbres qui sont aujourd'hui en mauvais état sanitaire.



Les marronniers de la butte fragilisés par la coupe de leur cime

D'autres arbres sont affaiblis pour d'autres raisons : certains sont dominés par d'autres et n'ont pas eu suffisamment de lumière et de place pour se développer ; d'autres ont une cime (partie supérieure de l'arbre) sèche : on dit qu'ils ont eu une « descente de cime », signe d'un affaiblissement de l'arbre, ou d'autres encore ont une ramure (feuillage) très clairsemée comme les 2 gros ifs dépérissant le long de l'allée menant château.



Les ifs de l'allée avec leur ramure clairsemée

Cependant, la majorité des arbres de ce parc sont en bon état sanitaire !

Qui dit affaiblissement des arbres vous amènera sûrement à vous poser la question de la sécurité. La dangerosité des arbres est également évaluée, et diffère du critère d'état sanitaire : un arbre peut être malade et ne pas représenter de danger pour les usagers du parc pour autant. C'est la tenue mécanique de l'arbre (sa capacité à ne pas perdre de branches, à ne pas tomber...) qui est évaluée pour établir la dangerosité d'un arbre.

Par exemple, certains arbres, comme un charme présent dans les bosquets au sud du parc sont en mauvais état sanitaire : des pics y ont creusé un trou et l'arbre est malingre et peu vigoureux. Cependant, sa petite taille ne représente pas un grand danger pour l'usager, et sa conservation sera un vrai atout pour la biodiversité du parc.



Le charme au trou de pic

Le diagnostic montre que 70% des végétaux sur parc ne présente aucun danger. Afin de limiter la dangerosité des autres arbres, des opérations simples seront réalisées, comme des tailles de bois mort : en effet, le bois mort est plus fragile et susceptible de tomber.

Cependant, dans certains cas, une opération simple ne suffira pas, et l'abattage est préconisé.

C'est le cas pour un marronnier situé sur la butte, atteint d'un champignon appelé « polypore » qui le fragilise et le rend dangereux.



Le polypore du marronnier de la butte

Les abattages prévus sont tous situés au sein de la lisière forestière au sud du parc. 8 arbres seront abattus sur les 75 du parc, pour raison sanitaire et de danger possible.

Une seconde vie donnée aux arbres

Il a également été conseillé d'abattre certains arbres dominés et affaiblis (9 au total sur les 75). En effet, cette concurrence empêche leur développement : le développement de ces arbres est compromis et compromet également la viabilité de certains sujets remarquables de ce parc comme un marronnier et un chêne majestueux situés dans la lisière boisée du parc.



Le grand marronnier



Le chêne majestueux

Les abattages ne doivent cependant pas être perçus comme la fin de l'arbre et une simple destruction végétale. Des solutions de réemploi et de redynamisation du végétal ont été proposées dans le cadre du projet afin d'apporter une seconde vie à ces arbres.

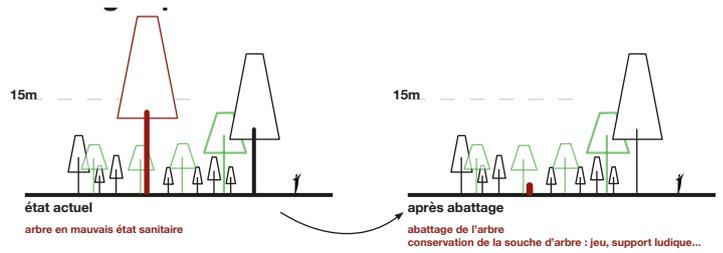
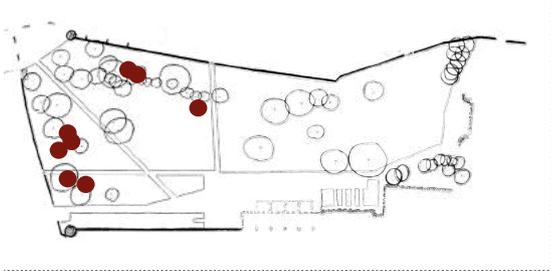
Aussi, les grumes des arbres abattus seront réemployées et redéposées au sol afin de fournir des parcours amusants pour les enfants. De même, les souches seront conservées après abattage des arbres et sectionnées à des hauteurs différentes pour former des estrades et autres modelés et mobiliers ludiques.

Ces ambiances forestières seront renforcées par des replantations d'arbres et de cépées permises par les abattages : la lumière apportée par l'espace libéré sera propice au développement de nouveaux arbres.

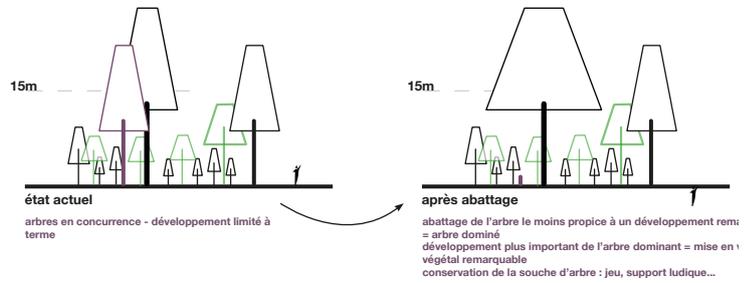
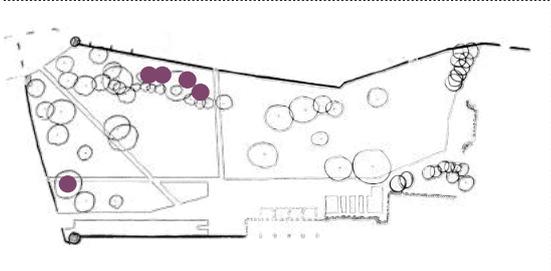
Enfin, certains arbres ne seront pas abattus, mais « recépés » (8 recépés sur les 17 abattages) : ils seront coupés de façon à leur permettre de se redévelopper grâce aux bourgeons conservés dans leur tronc. Aussi, d'un arbre avec un tronc pourra renaître un arbre avec plusieurs troncs sur la même souche conservée : la cépée formée créera une nouvelle ambiance propice à la cachette et au jeu.



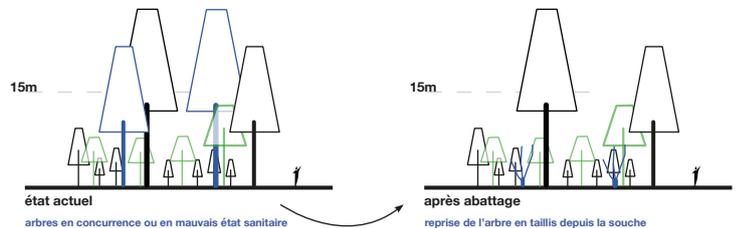
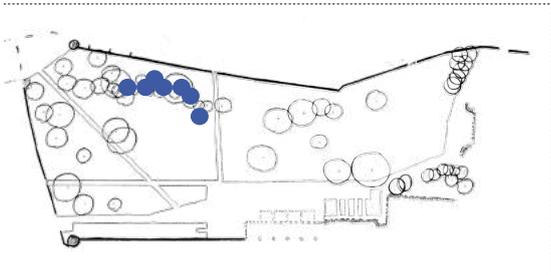
Exemple d'un arbre recépé



Abattage pour valorisation de certains arbres



Recépage pour une seconde vie de l'arbre

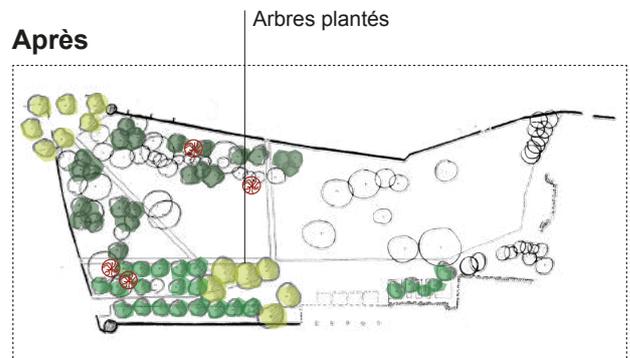
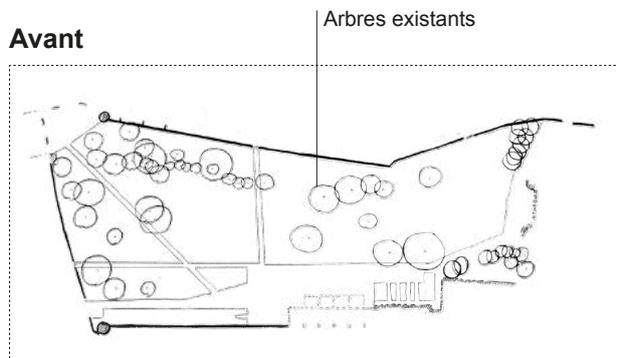


Enfin, plusieurs plantations seront réalisées dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'Orgeoise :

- des replantations en bosquets dans la lisière forestière
- des plantations d'un ou plusieurs arbres ornementaux à proximité du château

- des plantations d'arbres sur les places et placettes créées, de façon à apporter de l'ombre sur ces espaces et des ambiances de place de village
- la création d'un verger.

Au total, près de 50 arbres seront replantés dans le parc !



1. Abattages et recépages
2. Plantations différenciées

La transformation de la halle Charminelle en halle de marché et d'animation

Avec l'ouverture et l'aménagement du parc de la Mairie en futur jardin de ville, la halle Charminelle a un positionnement idéal et un potentiel architectural intéressant pour devenir un lieu de vie, de rassemblement et de partage.

Utilisée pendant de nombreuses années comme garage des services techniques puis comme lieu de stockage, sa structure originelle a été altérée à de nombreuses reprises pour en adapter les usages. Ces nombreux changements et les affres du temps l'ont en partie dégradée, matériellement et visuellement. La halle sera donc réhabilitée en conservant son ossature bois remarquable, afin d'être transformée en halle de marché et d'animation.

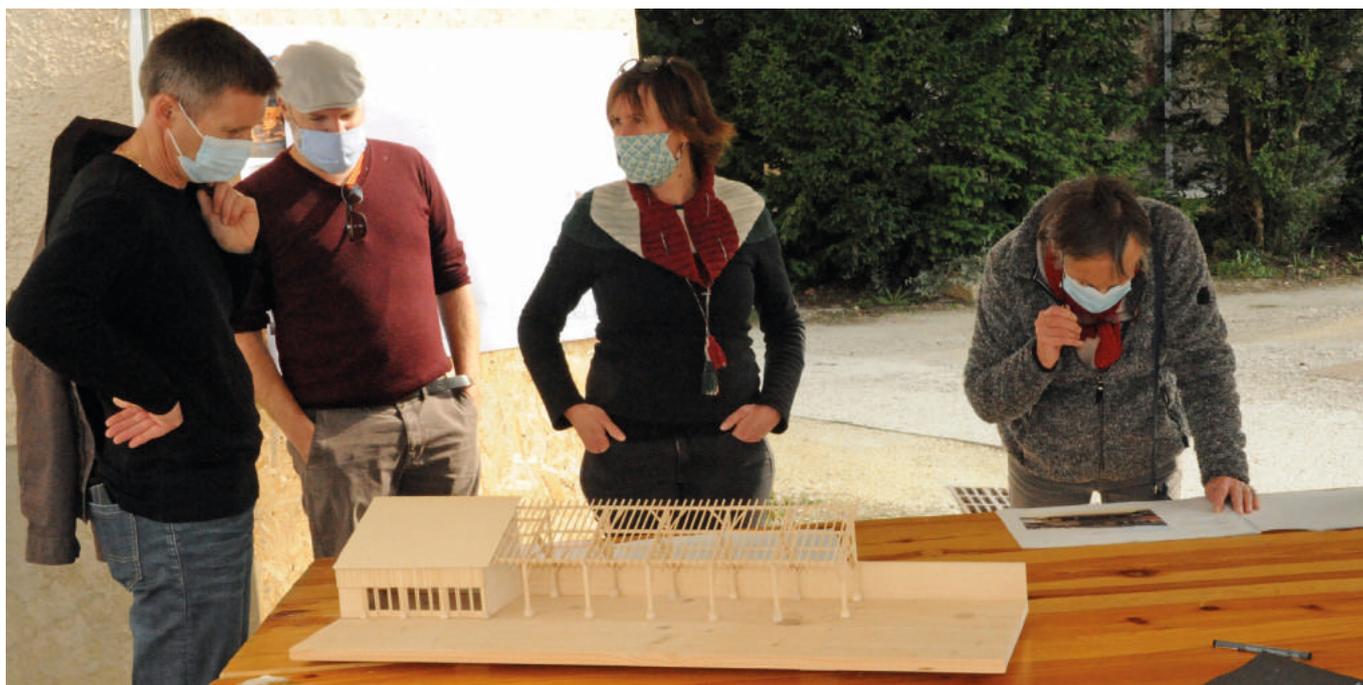
Scène de théâtre et de musique, aire de pique-nique et de repas abrités, cinéma en plein air, marché, ce lieu sera conçu pour être flexible et s'adapter à de multiples activités – à nous d'imaginer, ensemble, lesquelles pourront prendre vie dans ce lieu !

Les objectifs confiés à PNG Architecte, maître d'œuvre du projet, étaient de **créer un lieu de rassemblement et de vie en plein air** (pas d'utilisation en mode « fermé »), de pouvoir **imaginer de nombreux usages** différents,

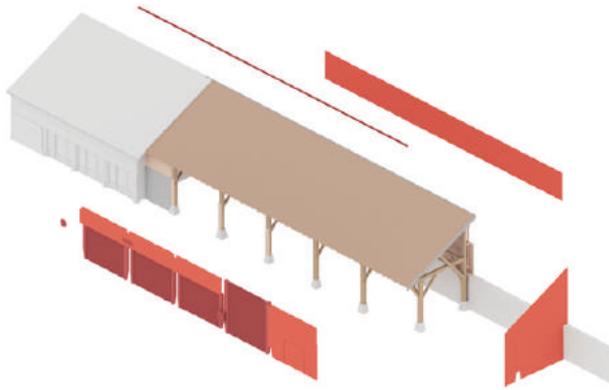
d'agrandir la surface abritée quand la halle serait utilisée, et de maximiser la lumière naturelle.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour ce projet s'élève à 150 000€HT. Le département de l'Isère a confirmé son soutien à hauteur de 33 000€, et une demande de subvention de 36 000€ a été soumise à l'Etat. Un autre dossier sera proposé pour financement régional courant mai. Les travaux démarreront à la rentrée, pour livraison fin 2021.

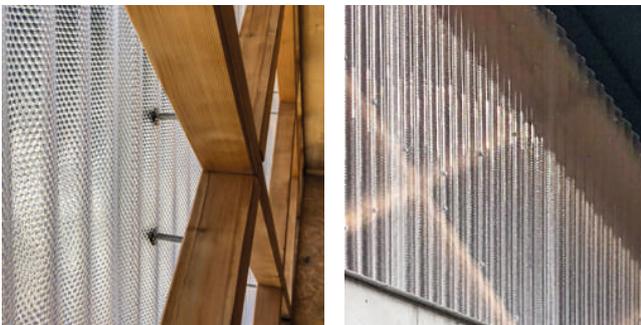
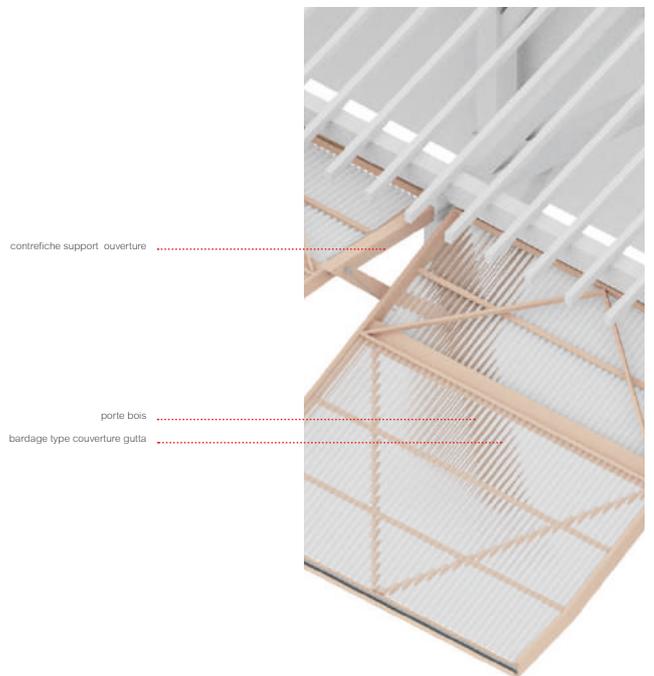
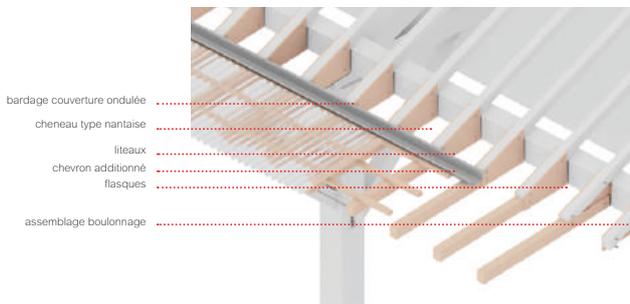
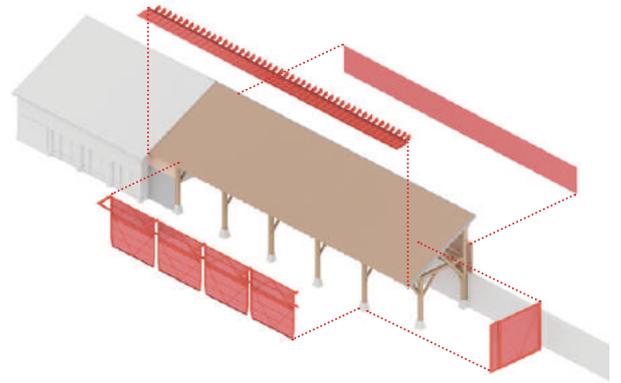
Une première version du projet a, elle aussi, été proposée aux Coublevituains le 6 mars dernier. **Des ajustements ont donc été proposés suite aux avis recueillis** : un puits de lumière plus étroit sur la façade Est, limitant ainsi le risque de chaleur trop importante dans la halle en été, et minimisant l'éblouissement potentiel pour les voisins du lotissement d'Orgeoise, et l'ajout d'une grande bande de cloison acoustique pour limiter les nuisances sonores pour le voisinage également.



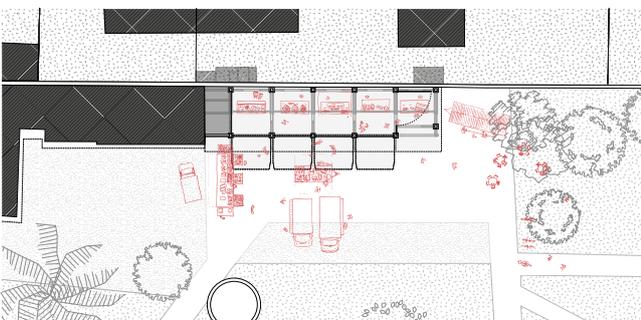
Démontage des portes et cloisons existantes en préservant la charpente remarquable



Intégration d'un puit de lumière sur le fond du bâtiment, d'un béord de toiture pour protéger les piliers et de grandes portes se transformant en auvent en position ouvertes



Scénario d'usage en mode marché



Scénario d'usage en scène de théâtre / concert / cinéma en plein air



Les travaux du comité consultatif infrastructures sportives et de loisirs

Le conseil municipal du 26 février 2021 a voté la création du comité consultatif infrastructures sportives et de loisirs. Il vient officialiser le groupe de travail existant et actif depuis octobre 2020. Il se réunit toutes les 3 à 5 semaines.

Le comité consultatif infrastructures sportives et de loisirs

- Elus : Arnaud Authié (pilote), Sylvie Dyon, Benoit Mischel, Jean-François Motte, Serge Richard
- Citoyens : Leah Bèche, Alexandre Bietrix, David Bouvier, Albane Canto, Antoine Godde, Maud Guerry, André-Jean Kruajitch, Hugues Lebrun, Adrien Panzeti, Benoit Prud'homme, Vincent Rogier, Hubert Scelers

Le groupe de travail devenu comité s'est réuni à 6 reprises les 27/10/20, 07/12/20, 11/01/21, 22/02/21, 18/03/21, 26/04/21

Ce comité a pour but d'identifier les points d'amélioration des différents espaces (stades, parc, espace de loisirs...), de définir un cahier des charges pour chaque projet identifié et de suivre sa mise en œuvre.

C'est donc un espace de discussion, de réflexion et de travail. Chaque participant peut être force de proposition et prendre une part active à l'avancement des sujets. Le comité consultatif se donne également la possibilité de rencontrer et travailler avec des personnes ou organisations extérieures (associations, usagers, riverains...) pour prendre en compte le plus d'éléments possibles.

Les projets sur lesquels les membres ont travaillé depuis le mois d'octobre sont :

- **L'accessibilité des espaces sportifs actuellement fermés au public pour la pratique de loisirs.** Deux projets sont actuellement en discussion avec le Pays Voironnais :
 - ◊ l'ouverture de la piscine pendant les petites vacances pour accueillir des stages de natation et le centre de loisirs – ce projet, finalisé pour les vacances de printemps, a été reporté pour cause COVID

- ◊ l'ouverture du terrain de basket face au gymnase de la Palestre les samedis, à titre expérimental – les discussions avec le pays voironnais sont en cours pour les modalités d'accès.

- **De petits aménagements dans le parc Garanjoud** (parc de la crèche) : de nouveaux bancs et tables de pique-nique vont être installés, et l'éclairage des cheminements piétons complétés
- **La réhabilitation du parc Paul Martel et des aménagements dans le bois du roux**, dont le contour est encore en cours de définition.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des différentes avancées. Nous procéderons également à des consultations publiques pour présenter les projets importants afin de les soumettre à l'avis des Coubleviteains.

La réhabilitation du parc Paul Martel a déjà fait l'objet de consultations diverses : consultations de groupes d'«utilisateurs experts» (cyclo, pratiquants de skate / glisse, accueil de loisirs), ainsi qu'une première consultation citoyenne auprès des riverains le 27 février dernier. Cette consultation a été l'occasion de prendre en compte leurs usages du lieu, mais également les problèmes de nuisances associées.



De nouveaux vestiaires pour le Football club de la Sure

L'équipe du Football Club de la Sure s'implique depuis quelques années déjà sur ce projet : consolidation des financements des trois communes (La Buisse, Saint Jean de Moirans, Coublevie), définition du programme, etc. Leur efforts vont être récompensés cette année.

Ce projet, instruit et porté par Jean-Pierre Métral et Louis Miccoli pendant l'ancienne mandature, répond aux enjeux du club, qui brigue une homologation de niveau 5 (devenue nécessaire au regard des niveaux de compétitions atteints par le club). Cette homologation ne pouvait être obtenue avec l'installation actuelle : surface de vestiaires insuffisante, locaux vétustes posant des problèmes d'hygiène et de sécurité, douches et sanitaires ne satisfaisant pas les normes pour l'homologation...

La nouvelle construction abritera 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, 1 local de stockage pour le matériel pédagogique et des sanitaires dédiés aux seuls joueurs et officiels. Les vestiaires actuels seront réhabilités par les bénévoles du club pour être transformés en club house.

Seule intervention de la nouvelle équipe : revoir le projet à la marge pour lui ajouter... un toit en pente ! Le nouveau bâtiment s'intégrera ainsi mieux dans son environnement.

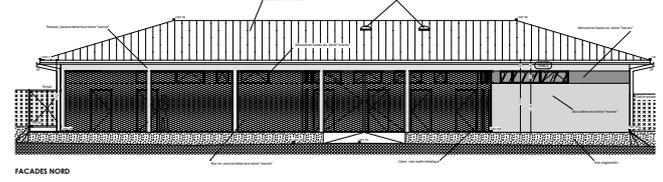
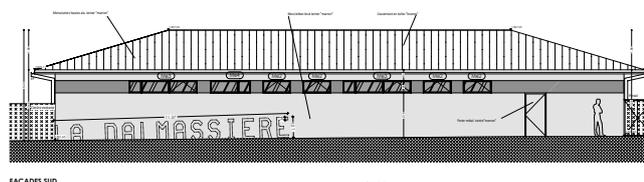
Construction : 557 000€ HT soit 668 400€ TTC

Architecte, MOE, OPC, CSPS, Bureau de contrôle : 70 000€ TTC

Les soutiens confirmés de l'Etat et du département de l'Isère s'élèvent à 250 000€. D'autres demandes sont soumises à la région et la fédération française de football à hauteur de 126 000€.

Le "reste-à-charge" sera co-financé par les 3 communes partenaires : La Buisse, Saint Jean de Moirans et Coublevie.

Démarrage des travaux 1ère quinzaine de juin, pour une durée estimée à 6 mois



DOSSIER SOLIDARITÉ

Les actions du CCAS, Centre Communal d'Action Sociale de Coublevie

Le CCAS de Coublevie est présidé, de droit, par Madame le Maire et géré par 14 administrateurs, élus communaux et représentants d'associations. Sa mission est de piloter des actions et projets à destination des Coubleviteins, et en réponse à vos besoins sociaux.

Aînés :

- Informer sur l'aide à domicile pour les personnes âgées : évaluation des besoins, mise en relation avec les structures d'aide
- Renseigner sur le portage de repas : conditions, coût...
- Faire une demande de télé-alarme : modalités, aide à la constitution du dossier
- Informer sur l'adaptation du logement (par exemple : aide financière pour rendre une salle de bains plus adaptée)
- Constituer un dossier APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : pour les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie
- Aider à la prise de rendez-vous vaccination Covid
- Aider aux courses grâce au réseau de bénévoles
- Rompre l'isolement : mise en lien avec les associations locales et des bénévoles

Handicap :

- Aider à la constitution de dossier pour l'obtention de la CMI (Carte Mobilité Inclusion), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap), l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), l'AAH (Allocation Adulte Handicapé)

Familles :

- Aider à la parentalité : écoute, conseils, accompagnement, soutien, informations sur les lieux et les personnes ressources

Logement social :

- Informer sur les conditions d'accès au logement social
- Aider à la constitution du dossier de logement
- Informer sur les aides existantes pour faciliter l'accès au logement (caution, aides ponctuelles)
- Suivre de la demande

Le recrutement de Vanessa Clément, conseillère sociale va permettre au CCAS de déployer efficacement les actions sociales et de porter des projets plus ambitieux, notamment sur la prévention. Voici quelques projets en gestation, que nous espérons mettre en œuvre quand la situation sanitaire le permettra : café des aidants, entraide de quartier, réunions de prévention, création d'un système d'échange local, animations d'ateliers, permanence d'associations, actions intergénérationnelles, etc.

Ce recrutement, volonté de l'équipe municipale, nécessitera que la commune contribue financièrement au CCAS. Jusqu'à aujourd'hui, le CCAS autofinçait ses quelques actions par ses revenus immobiliers propres. Ce recrutement nécessite de revoir son modèle de financement

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec votre conseillère sociale aux jours et horaires indiqués :

- le lundi de 14 h à 17 h
- le mardi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- le jeudi de 8 h 30 à 12 h

Contact : 04.76.01.15.39
et v.clement@coublevie.fr

Les administrateurs du CCAS

- Les élus : Adrienne Pervès (Présidente), Ghislaine Trouilloud (Vice-Présidente), Chantal Doucet, Sylvie Dyon, Agnès Le Calvé, Caroline Mourey, Rolande Pellissier, Serge Richard
- Les représentants d'associations et experts : Gilles Alvaro, Brahim Barka, Luc Chatel, Jean Falcoz, Christiane Guiboud-Ribaud, Chantal Robert, Renée Vivier.

Le CCAS s'est réuni à 3 reprises ces 8 derniers mois : le 12/10/20, le 31/03/21 et le 14/04/21

Les comptes-rendus du CCAS sont affichés en Mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Vanessa Clément, votre conseillère sociale



Ayant une double formation juridique et développement social, j'ai eu des expériences professionnelles variées, toujours en lien avec l'humain, dans une ONG de micro-crédit, dans une association pour la valorisation des Quartiers Nord de Marseille, dans la réinsertion professionnelle, et au Conseil Régional pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Passionnée par la compréhension des relations et des enjeux humains, j'ai souhaité par la suite me former à la psychologie et à la compréhension des relations familiales, pour accompagner sur les questions de parentalité.

J'ai à cœur de travailler pour le service public. Ce nouveau poste de conseillère sociale va permettre au CCAS de Coublevie de déployer des actions sociales de façon plus opérationnelle, de créer du lien avec les Coubleviteins, et de mieux vous orienter en fonction de vos besoins. Je suis ravie d'avoir été choisie pour porter ces missions

La distribution des paniers garnis auprès de nos aînés a eu lieu en février

Cette année, **le traditionnel repas des aînés offert chaque année par le CCAS a été remplacé exceptionnellement (en raison des contraintes sanitaires) par une distribution de paniers garnis auprès de nos aînés coubleviteins de 78 ans et plus.**

Cette initiative a été orchestrée par Ghislaine Trouilloud, adjointe aux Affaires sociales (solidarité, petite enfance et action sociale) de la Mairie de Coublevie, de concert avec les membres du CCAS à l'origine de cette action, mais aussi des élus et des citoyens qui se sont mobilisés avec eux, cet hiver : pour préparer et remplir dans un premier temps les **380 paniers** de spécialités, puis les livrer en week-end et en semaine.

Nos aînés ont pu ainsi goûter aux biscuits, cafés et gourmandises chocolatées du magasin Artisans du Monde de Voiron, et aux soupes et mousselines de légumes appétissantes de Cédric Tardy, maraîcher drômois présent sur le marché de Voiron.

Des paniers avec des produits adaptés (parfums et biscuits) ont également été offerts et transmis aux résidents coubleviteins de l'EPHAD.

Des moments de dialogue et de convivialité auprès de nos aînés qui ont été très appréciés! **Cette action a permis de prendre de leurs nouvelles, de s'assurer que tout allait bien, d'échanger quelques paroles et sourires, et de leur proposer de l'aide pour leurs courses ou l'accès à la vaccination anti-Covid.**

Les nouveaux membres du CCAS ne les ont pas oubliés pendant cette période inédite et souhaiteraient renouveler ces occasions de rencontres et de solidarité à d'autres occasions et moments dans l'année.



L'ADPAH du Pays Voironnais - Un service d'aide et de soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap

La Communauté du Pays Voironnais met à disposition des retraités ou des personnes âgées en perte d'autonomie, un service d'aide et de soins à domicile – l'ADPAH – dont plus de 1 200 habitants du territoire ont bénéficié en 2020.

• Service d'aide à domicile

Selon le niveau d'autonomie et la nature des tâches à réaliser, le service propose 2 offres différentes, adaptées au plus près des besoins :

- ◇ actes ordinaires de la vie quotidienne : entretien du logement, courses, préparation des repas, sorties / accompagnement...
- ◇ actes essentiels de la vie quotidienne : toilette, habillage, prise des repas...

Les auxiliaires de vie de l'ADPAH interviennent dans tous les aspects de la vie quotidienne. Elles sont à l'écoute de la personne aidée et assurent une présence chaleureuse et rassurante.

Un suivi personnalisé et réactif est assuré par des encadrants professionnels via des visites à domicile et une coordination étroite avec les autres professionnels.

Interventions possibles 7 jours sur 7 (jours fériés compris), de 7h30 à 20h. La continuité du service est également assurée en cas d'absence de

l'intervenant. Les familles peuvent suivre à tout moment le planning d'intervention chez leur proche, via une interface internet et mobile.

Les prestations réalisées par l'ADPAH peuvent bénéficier de financements par les caisses de retraite ou le Conseil général (APA, PCH...), et elles ouvrent également le droit à des réductions fiscales.

• Service de soins à domicile

Ce service financé par l'Agence régionale de Santé (ARS), intervient, sur prescription médicale, pour la réalisation de toilettes complexes auprès de personnes de plus de 60 ans ou auprès de personnes de -60 ans en situation de handicap.

Interventions possibles 7 jours sur 7, matins et soirs.

• Activités de prévention et d'accompagnement

Enfin, le service propose, en complément de son offre habituelle, des sorties loisirs et culturelles, des ateliers de sensibilisation aux outils numériques, ainsi que des animations collectives pour des personnes présentant des troubles cognitifs.

Pour tout renseignement : Tél. 04 76 32 74 30 ou adpah@paysvoironnais.com

DOSSIER FINANCES

Le débat budgétaire, étape liminaire au vote du budget primitif 2021, a eu lieu en conseil municipal le 26 février 2021. La décision, lors du conseil du 19 mars, de contracter un emprunt de 6 millions d'euros pour soutenir les projets d'investissement sur les écoles et l'achat du couvent des dominicains et de ses tènements, a nécessité quelques ajustements sur la première version du budget proposé.

Les débats et discussions en conseil municipal ont été l'opportunité de faire le point sur l'année 2020, si particulière, avec notamment les impacts de la crise sanitaire sur le budget de fonctionnement, de présenter les changements de cap proposés par la nouvelle mandature en 2021, que ce soit en fonctionnement comme en investissement, et de discuter sur l'étude d'impact de l'emprunt, intégrant des perspectives financières détaillées.

En bref, établir et partager ensemble les perspectives budgétaires qui permettront de

mettre en œuvre les objectifs de développement et s'atteler aux premières urgences du mandat.

D'un point de vue budgétaire et financier, **ces objectifs exigent à la fois :**

- **d'identifier des marges de manœuvre importantes en investissement**, en s'appuyant notamment sur le niveau d'épargne nette annuelle (calculée sur l'excédent de fonctionnement), permettant d'activer les emprunts sur les projets structurants, et sur la consolidation de financements externes.
- **d'optimiser les coûts de fonctionnement**, afin d'être en capacité d'accroître les services proposés aux citoyens, en cohérence avec les demandes et l'accroissement de la population.

Ces évolutions se feront en veillant à ne pas augmenter les taux de fiscalité, si les mesures de compensation mises en œuvre par l'Etat ne fragilisent pas l'équilibre financier de la commune.

Le budget de fonctionnement en 2020 et 2021

Voici quelques éléments d'analyse sur le budget de fonctionnement 2020 :

- La crise sanitaire a impacté le budget communal à hauteur de 145 000€. Cet impact négatif se retrouve à la fois en recettes et en dépenses :
 - ◊ en recettes, avec la non facturation de la restauration scolaire / garderie lors du 1er confinement (à budget de ressources humaine constant) ainsi que l'absence de recettes sur les locations de salles.
 - ◊ en dépenses, avec les frais supplémentaires sur les produits d'hygiène.

Nota-Bene: Les salaires des agents de la fonction publique territoriale, titulaires comme contractuels, ne sont pas éligibles au dispositif du chômage partiel. Ainsi, les traitements de l'ensemble du personnel communal ont été maintenus durant la durée du 1er confinement. En conséquence, les charges de personnel correspondant au service municipal sont restées conformes aux prévisions et n'ont pas diminué.

- Hors crise sanitaire, les quelques éléments d'écart par rapport au budget prévisionnel 2020 sont :
 - ◊ En dépenses : l'affaire du péril de la route

de Grenoble (15 000€), et des dépenses d'entretien supplémentaires sur l'entretien nécessaire des voiries et des bâtiments (100 000€) – par ailleurs, les dépenses à caractère général ont été mises sous contrôle strict dès le début du nouveau mandat, afin d'anticiper la baisse des recettes.

- ◊ En recettes : une hausse des recettes fiscales (impôts, taxes) – effet volume – et des dotations supérieures de 120 000€ par rapport au budget prévisionnel.

Le résultat de fonctionnement 2020 présente un gain de 129 000€ en comparaison du budget prévisionnel, soit 32% de résultat supplémentaire. C'est l'impact direct d'une diminution des dépenses communales liée à une gestion maîtrisée sans dégradation du service rendu.

Les prévisions de dépenses pour 2021 présentent une augmentation par rapport à celles de 2020.

Cette augmentation est due à une hausse des charges de personnel : + 212 000€ par rapport à 2020

- La mise en œuvre du RIFSEEP (cf article dans la section A la Mairie) pour l'ensemble du personnel titulaire et contractuel (55 000€)

- Les recrutements supplémentaires, pour faire face aux besoins des services liés à l'accroissement de la population, et pour être en capacité de conduire les projets structurants de la mandature (+4,4 ETP ou équivalents temps pleins, emplois permanents et non permanents confondus) : une chargée de mission auprès de la direction générale des services, une urbaniste, une conseillère sociale, un agent au service finance et ressources humaines et un agent aux services techniques
- La réintégration des deux policiers municipaux à temps plein (partagés avec la commune de Saint Jean de Moirans jusqu'à septembre 2020)
- La hausse de la participation communale à la prévoyance du personnel communal.

Certains postes de dépense vont également augmenter par rapport au Compte Administratif (CA) 2020, mais uniquement en raison de l'année exceptionnelle de 2020 :

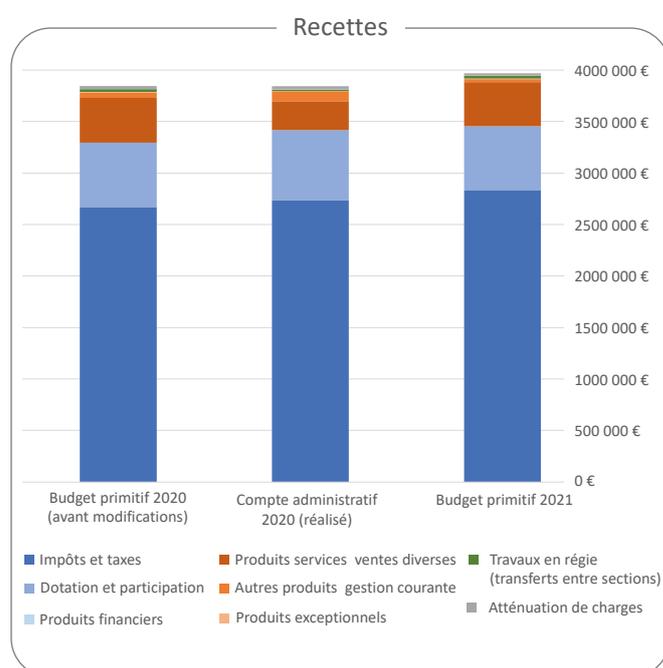
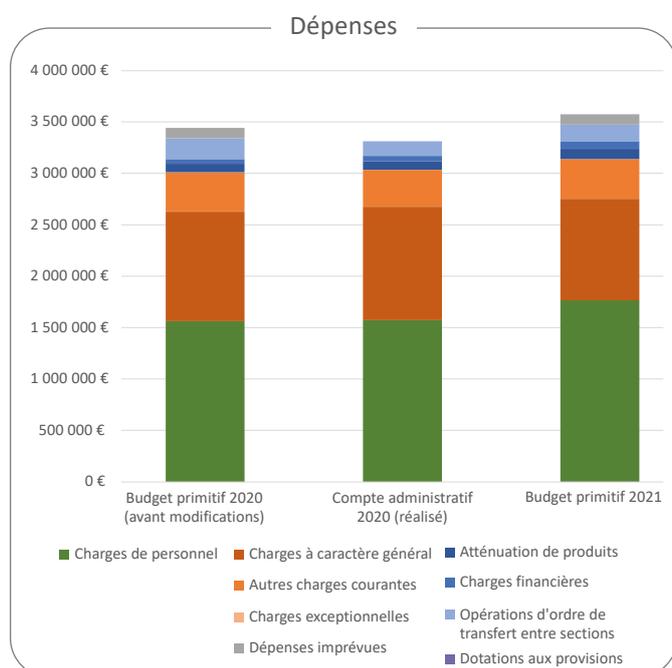
- +14 000€ de chauffage
- +29 000€ de fournitures de repas (scolaire)
- +10 000€ de frais de formation

- + 23 000€ de charges financières liées à l'emprunt de 6 millions d'€

A contrario, les prévisions des charges à caractère général devraient baisser de 80 000 euros par rapport au CA 2020. Cette baisse devrait résulter d'économies sur les postes suivants :

- L'entretien des bâtiments, compte-tenu des jouvences faites en 2020 et de la mise en œuvre de travaux en régie (-123 000 euros) ;
- Les assurances (-30 000 euros suite à une renégociation des contrats).

Les prévisions de recettes sont conformes à la hausse prévisible des recettes fiscales, principalement due à Coublevie à l'augmentation de la population, d'environ +5% par an. L'augmentation des bases d'imposition (croissance nombre de logements) devrait permettre à la commune de bénéficier d'une hausse de 100 000 euros de recettes fiscales. Les dotations et participations diverses devraient baisser (baisse régulière de la DGF et fin de la convention avec Saint Jean de Moirans pour une police multi-communale).

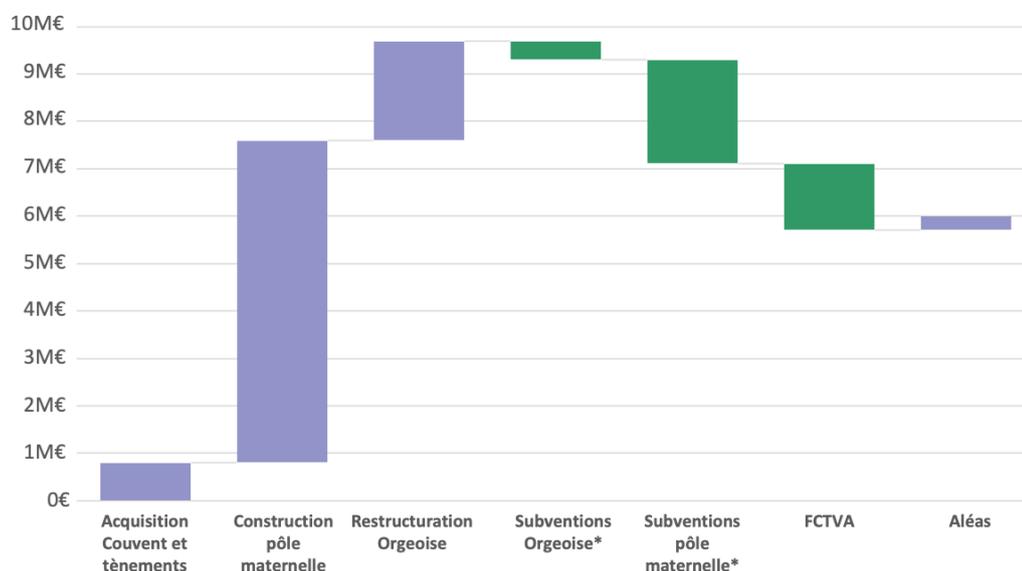


	Budget primitif 2020 (avant modification)	Compte administratif 2020 (réalisé)	Budget primitif 2021
Total des recettes de fonctionnement	3 844 692 €	3 843 633 €	3 967 963 €
Total des dépenses de fonctionnement	3 443 287 €	3 313 774 €	3 555 172 €
Résultat de fonctionnement	401 405 €	529 859 €	412 791 €

Le budget d'investissement en 2020 et 2021

Focus sur le nouvel emprunt

Le besoin de financement, explicité dans le graphique ci-dessous, a été évalué en prenant en compte des hypothèses de subvention minorées, ainsi que le FCTVA versé l'année suivant les dépenses.



*Besoin de financement évalué avec une prévision prudente du niveau de subventions sur les programmes école

La santé financière de notre commune étant bonne, avec une capacité de désendettement sur 4,36 années et une épargne nette de 200 000€ en 2020, et **les taux d'intérêts montrant une tendance haussière**, nous avons **fait le choix de contractualiser un emprunt dès 2021**. Cet emprunt de 6M€ à 0,77% sur 25 ans contractualise un remboursement annuel de 264 072 €, avec un premier versement de 66 017 € en août 2021.

		en milliers d'€					
		CA 2020	BP 2021	2022 (prev)	2023 (prev)	2024 (prev)	2025 (prev)
Impact sur le budget de fonctionnement	Produits de fonctionnement	3 830	3 968	4 038	4 187	4 240	4 336
	Charges de gestion	3 219	3 432	3 508	3 572	3 619	3 685
	Epargne de gestion	611	536	530	615	621	651
	Intérêts de la dette	54	90	93	92	90	89
	Epargne brute	557	436	437	523	531	562
Indicateurs d'endettement	Remboursement du capital de la dette	146	367	423	427	379	379
	Epargne nette	411	69	14	96	152	183
	En cours dette	2427	8340	8040	7740	7460	7180
	Annuité de la dette	225	455	514	514	499	499
	Annuité de la dette/habitant (€)	43	83	93	90	83	82
	Capacité de désendettement en année (en supposant que toute l'épargne brute soit consacrée au remboursement du capital restant dû de la dette)	4,36	19,13	18,40	14,81	14,07	12,79
	Taux d'épargne brute	14,54%	10,99%	10,82%	12,48%	12,51%	12,95%

Nota-Bene : trois emprunts arriveront à échéance dans les 6 prochaines années :

- 2024 (un emprunt représentant une annuité de 14 228 €)
- 2027 (deux emprunts représentant une annuité de 102 500 €)

Les hypothèses sur le budget de fonctionnement décrits dans le tableau ci-dessus ne prennent pas en compte l'impact potentiel de valorisations de foncier communal. Elles permettent néanmoins de démontrer que la commune aura la capacité de rembourser ce nouvel emprunt sans augmenter les impôts directs locaux.

Opérations d'équipement programmées sur le budget primitif 2021

Les principales nouvelles opérations programmées sur 2021 sont :

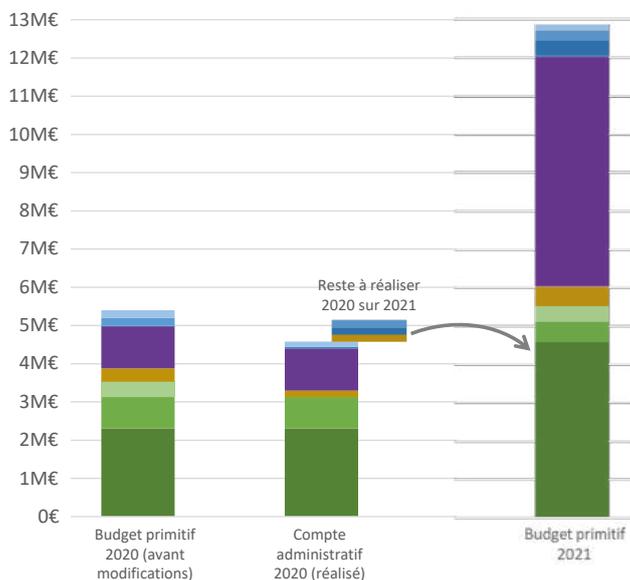
- L'achat du couvent des Dominicains et de ses tènements : 800 000€
- Le lancement des projets école : 180 000€ sur 2021
- Les premiers projets cœur de village, avec le réaménagement du parc d'Orgeoise et la halle Charminelle : 600 000 € (montants TTC + maîtrise d'œuvre)
- La première tranche d'investissement sur la vidéoprotection : 85 000€
- L'investissement en infrastructures informatiques et la mise aux normes sécurité incendie de la mairie : 70 000€
- Le financement de diverses études : révision du PLU, chemins communaux, révision du plan de circulation, optimisation du carrefour de la Manche, audit éclairage public, parc Paul Martel, etc. : 130 000€

A ces opérations viennent s'ajouter les investissements récurrents (voiries et sécurisation, rénovations et aménagements des bâtiments communaux, l'acquisition de matériel pour le fonctionnement des services, etc.).

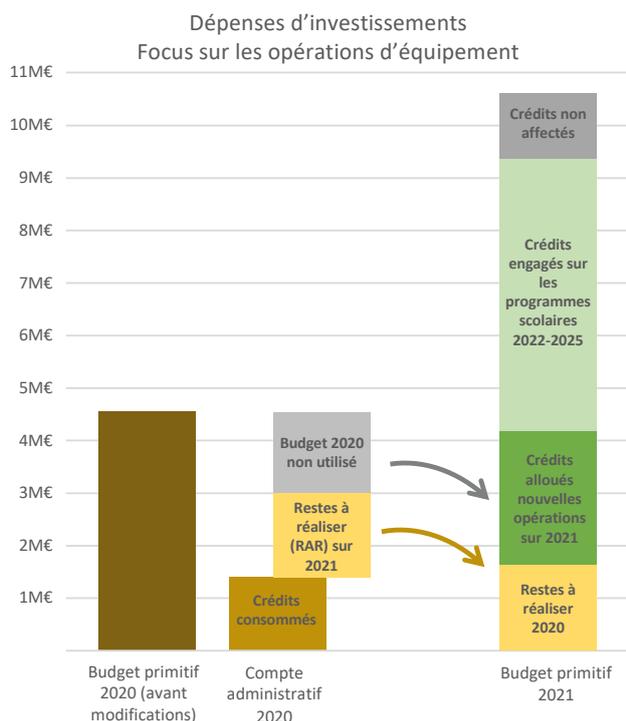
Le reste à réaliser concerne pour l'essentiel la fin des travaux sur la route de Vouise (aujourd'hui terminée) et les vestiaires de la Dalmassière.

Les recettes en investissement

La structure des recettes d'investissement est détaillée dans les histogrammes ci-dessous.



- Report section investissement année N-1
- Excédent fonctionnement capitalisé année N-1
- Virement de la section de fonctionnement de l'année N (prévision)
- FCTVA (TVA récupérée) et TA (taxes d'aménagement)
- Emprunts et dettes assimilées
- Subventions d'investissement
- Autres immobilisations financières et produits de cessions
- Opérations d'ordre de transfert entre sections



Les taux d'imposition des taxes directes locales

La suppression de la taxe d'habitation actée par la loi de finances est, à partir de cette année, compensée par un basculement de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit de la commune. Cette compensation est nécessaire : la commune de Coublevie disposant de peu d'activités économiques, la taxe d'habitation contribuait, avant la réforme, à hauteur de 26% du budget de fonctionnement.

Ce basculement de la taxe n'aura aucun impact pour les Coubleviteains. Le conseil municipal a voté le 09 avril dernier le maintien du taux au même niveau que l'année 2020, soit 34,38%.

Taux TFPB part départementale 2020	Taux TFPB part communale 2020	Taux de référence TFPB
15,90%	18,48%	34,38%

Il en est de même pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, qui reste inchangée à 51,71%.

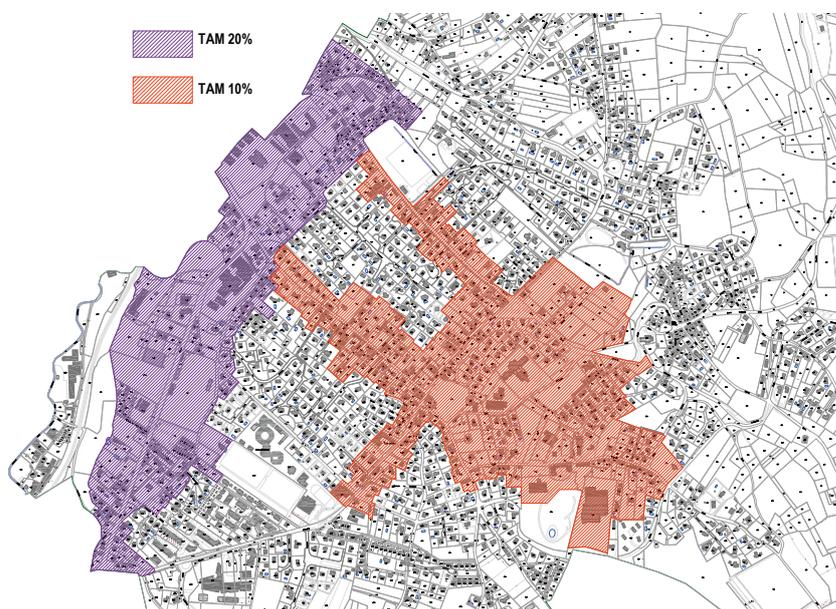
La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement concerne les nouvelles constructions uniquement. Les recettes viennent alimenter le budget d'investissement de la commune. Cette taxe était jusqu'à fin 2020 de 5% sur l'ensemble de la commune.

Le code de l'urbanisme prévoit la possibilité pour les communes de majorer la taxe d'aménagement sur des périmètres déterminés, lorsque le taux plafond 5% ne permet pas à la commune d'investir dans des infrastructures pour les populations futures en adéquation avec son PLU. **Le conseil municipal a donc voté**

en novembre 2020 une taxe d'aménagement majorée sur 2 secteurs de la commune : une taxe majorée à 20% sur le secteur de la route de Grenoble, et une taxe majorée à 10% sur le cœur de village et les 3 axes transversaux que sont la route du Guillon, la rue du Bérard et la route de Saint Jean. En effet, le PLU actuellement en vigueur permet des capacités à construire fortes sur ces secteurs.

Le niveau de ces taxes d'aménagements majorées pourra être revu après la révision du PLU.



DOSSIER ECONOMIE ET SERVICES

L'annuaire santé et bien-être de Coublevie

Nous souhaitons promouvoir les activités qui se développent sur la commune, apportant du dynamisme économique, et fournissant des services aux Coubleviteins. Nous proposons donc de joindre aux prochains Coublevie Mag des « annuaires » sur les activités hébergées sur la commune. Le premier, joint à ce mag, est consacré aux professionnels de la santé et du bien-être.

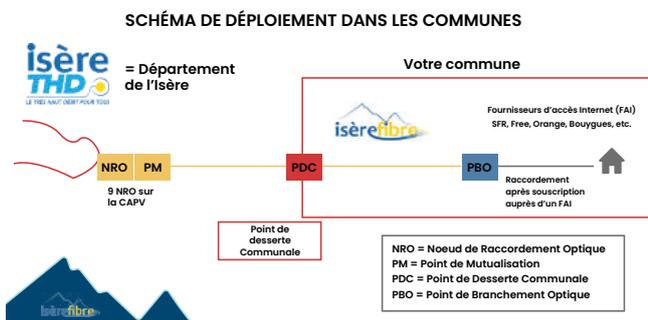
Entrepreneurs : pourquoi ne pas vous installer sur la zone du Roulet ?

La zone du Roulet, à l'entrée de Coublevie, offre des possibilités de développement et d'installation pour des projets d'entreprises. Vous êtes intéressé et souhaitez participer au développement économique de votre commune ? Contactez Jean-Yves Potier (jy.potier@coublevie.fr), il vous mettra en relation avec les équipes du Pays Voironnais.

Le Très Haut Débit arrive sur le territoire de la CAPV

La Fibre en très haut Débit arrivera sur le territoire de la CAPV à partir de 2021. Ce déploiement se fera progressivement jusqu'en 2024 : 2500 prises seront activées d'ici fin 2021 et 12 000 prises seront activées chaque année entre 2022 et fin 2024. A cette date, 100% des foyers de la CAPV pourront être raccordés.

Le Département achève actuellement les travaux sur les nœuds de raccordement optique et sur le réseau structurant. C'est ensuite Isère Fibre qui prendra le relais pour le déploiement de la fibre sur les communes entre les « points de mutualisation », les « points de desserte communale » et les « points de branchement optiques (PBO) » (voir figure).



Ce déploiement se fera en utilisant principalement les infrastructures téléphoniques déployées par France Télécom. Si votre ligne téléphonique est souterraine, votre fibre sera souterraine. Si votre ligne est aérienne via des poteaux, la fibre prendra le même chemin. Ces points d'arrivées se situent en général devant votre maison, sur un poteau, dans votre cage d'escalier, ou dans votre voirie privée si vous êtes en lotissement.

Les copropriétés, bailleurs ou lotissements

devront passer une convention avec Isère Fibre 6 mois avant leur intervention dans vos locaux privés pour y installer leur réseau et ensuite l'exploiter (La convention est disponible sur le site d'Isère Fibre, rubrique « la fibre et vous/ Copropriétés »).

La dernière étape se fera à votre initiative. Si vous souhaitez recevoir la fibre, vous devrez choisir un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI = SFR, Orange, Free, Bouygues) qui se chargera de raccorder votre foyer. Attention, certains opérateurs peuvent vous facturer la pose de cette dernière partie, d'autres l'incluent dans leur offre. Posez donc les bonnes questions lors du choix de votre opérateur.

Pour savoir quand votre logement sera éligible à la fibre, une carte interactive du département est disponible sur <http://www.iserefibre.fr> / rubrique « test d'éligibilité ». **Pour le moment, la commune de Coublevie s'affiche avec déploiement prévu entre 2022 et 2024.** Plus de précisions vous seront communiquées dans les mois qui suivent.

«Très attendue depuis de nombreuses années, l'arrivée du Très Haut Débit impactera positivement nos besoins : télétravail, démarches administratives, mobilité, aide aux personnes âgées, télémedecine, etc. Je suis très heureux de voir ce projet, mené par le Département se concrétiser. A l'horizon 2024 tous les habitants du Pas Voironnais pourront enfin bénéficier de ce progrès.»

Jean-Louis Soubeyrou, Conseiller
communautaire délégué aux Nouvelles
Technologies de l'Information et des Systèmes
à la CAPV.

Vie Inter- communale

Une feuille de route pour la mandature 2021-2026

Les conseillers communautaires et les membres des commissions thématiques travaillent depuis début janvier à la rédaction de la feuille de route de la CAPV pour la mandature 2021-2026. Cette feuille de route sera votée en conseil communautaire d'ici le mois de juillet.

Les élus de Coublevie se sont mobilisés pour répondre à une consultation de la CAPV. Deux contributions ont été envoyées : une contribution

communale, à laquelle ont contribué les élus du groupe Avenir Coublevie et Coublevie Demain, et une contribution personnelle de Pascal Fortoul, en tant que conseiller communautaire. Suite à cette consultation, deux débats ont eu lieu, lors d'un séminaire d'orientation le 27 mars 2021 et lors de la conférence des maires du 13 avril 2021. **Un article plus détaillé sur la feuille de route sera rédigé dans le prochain Coublevie Mag.**

Bilan d'étape sur le changement de collecte des déchets

Chiffres clefs :

41436 foyers visités dont 33542 sensibilisés par les ambassadeurs du tri

+ 4500 bacs jaune livrés / échangés.

+ 1200 bacs marron et 3600 bioseaux (petite poubelle de cuisine ajourée) distribués pour le tri des déchets alimentaires

+ 9500 autocollants stop pub remis lors du porte à porte.

Réduire, trier, ...

Depuis le 2 novembre, les évolutions constatées (tonnages moyens collectés) sont :

+ 47 % de déchets alimentaires dans le bac marron,

+ 22 % d'emballages et papiers dans le bac jaune,

- 13 % de déchets non recyclables dans le bac gris (noir, vert, ...)

Sur ces 3 flux, on constate également **une baisse de 3,4 % de notre production de déchets**. Si les résultats sont encourageants, il faut encore attendre quelques mois afin que les chiffres se stabilisent.

Pour consulter les consignes de tri, vos jours de collecte en ligne : www.paysvoironnais.com rubrique déchets. **Besoin d'un bac de tri ?** Demandez-le gratuitement au 0 800 508 892

Les représentants coubleviteins au sein des commissions thématiques

Commission économie, agriculture et tourisme	Commission transition écologique (transports, déchets, énergie, eau)	Commission solidarités (social, culture, sport, emploi)
Titulaires Adrienne Pervès Jean-Yves Potier Eric Lamidieu Sébastien Bally	Titulaires Antoine Cloppet Jean-Yves Potier Eric Lamidieu Benoit Mischel	Titulaires Ghislaine Trouilloud Jean-François Motte Caroline Mourey Rolande Pelissier
Suppléants Peggy Courthial Isabelle Provent Sylvie Dyon Patrick Warin	Suppléants Corinne Soinne Daniel Roudier Patrick Warin Sébastien Bally	Suppléants Arnaud Authié Agnès Le Calvé Sylvie Dyon Chantal Doucet

Commission Ressources et Moyens (maires uniquement) : Adrienne Pervès

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

Titulaire : Ghislaine Trouilloud

Suppléant : Daniel Roudier

À la Mairie

Les commissions, comités consultatifs et groupes de travail

Les commissions municipales sont constituées d'élus uniquement. Elles sont toutes présidées, de droit, par Mme Le Maire.

Commission scolaire	Commission environnement	Commission vie associative et sportive	Commission plan de circulation
Benjamin Brichet Billet (pilote) Arnaud Authié Céline Faurobert Benoît Mischel Caroline Mourey Ghislaine Trouilloud Patrick Warin	Eric Lamidieu (pilote) Sébastien Bally Antoine Cloppet Jean-Yves Potier Isabelle Provent Daniel Roudier Corinne Soinne Ghislaine Trouilloud Patrick Warin	Arnaud Authié (pilote) Chantal Doucet Sylvie Dyon Benoît Mischel Jean-François Motte Serge Richard	Adrienne Pervès (pilote) Antoine Cloppet Peggy Courthial Eric Lamidieu Benoît Mischel Daniel Roudier Patrick Warin

Les comités consultatifs sont constitués d'élus et de citoyens.

Comité Nouvelle école

- Elus : Benjamin Brichet-Billet (pilote), Céline Faurobert, Caroline Mourey, Adrienne Pervès
- Représentants de LAPEC : Adeline Amata, Céline Dabin, Maud Carrier, Christelle Ceccarelli, Eddy Faurobert, Aude Le Voguer, Milena Saric
- Citoyens : Audrey Rougieux
- Représentants du corps enseignant : Stéphanie Courthial, Estelle Duffour, Marie Pastre, Sandrine Sage, Marie-Hélène Verthuy
- Représentant du personnel périscolaire : Béatrice Budillon remplacée par Valérie Monzat, Karine Goujon, Stéphanie Morand

Comité voies et chemins communaux	Comité infrastructures sportives	Comité Vie de village et vie culturelle.
<ul style="list-style-type: none"> • Elus : Eric Lamidieu (pilote), Sébastien Bally, Benjamin Brichet-Billet, Antoine Cloppet, Peggy Couthial, Daniel Roudier, Corinne Soinne, Patrick Warin • Représentants du groupe patrimoine : Jacques Charrat, Christophe Jayet Laraffe, Maurice Naveau, Gérard Rostaing, Jean-Jacques Verdebout 	<ul style="list-style-type: none"> • Elus : Arnaud Authié (pilote), Sylvie Dyon, Benoit Mischel, Jean-François Motte, Serge Richard • Citoyens : Leah Bèche, Alexandre Bietrix, David Bouvier, Albane Canto, Antoine Godde, Maud Guerry, André-Jean Kruajitch, Hugues Lebrun, Adrien Panzeti, Benoit Prud'homme, Vincent Rogier, Hubert Scelers 	<ul style="list-style-type: none"> • Elus : Sylvie Dyon (pilote), Arnaud Authié, Chantal Doucet, Jean-François Motte, Serge Richard • Citoyens : Martine Blondel, Magali Bonvallet, Denise Bordenet, Sidonie Bouvier, Romain Col, Eddy Faurobert, Philippe Filhol, Caroline Gohart, Nele Hilkens, Julien Michelon, Michel Philippe, Agnès Pin-Delacroix, Axelle Richard, Stéphanie Roa, Hubert Scelers, Martine Vantomme

Le comité Rénovation des cours d'école va être consolidé dans les mois à venir, maintenant que les projets d'école sont lancés. **Si vous souhaitez en faire partie, vous pouvez candidater auprès de Benjamin Brichet-Brillet (b.brichet-billet@coublevie.fr).**

Les groupes de travail

Groupe communication Adrienne Pervès (pilote) Agnès Le Calvé Fabien Palisse Isabelle Provent	Groupe Urbanisme Antoine Cloppet (pilote) Adrienne Pervès Jean-Yves Potier Daniel Roudier	Groupe Sécurité Peggy Courthial (pilote) Benjamin Brichet-Billet Adrienne Pervès Daniel Roudier	Groupe Finance Jean-Yves Potier (pilote) Gaëlle Le Chevallier Fabien Palisse Adrienne Pervès Isabelle Provent Corinne Soinne
Groupe Informatique Corinne Soinne (pilote) Benjamin Brichet-Billet Eric Lamidieu Fabien Palisse Adrienne Pervès Serge Richard Daniel Roudier	Groupe patrimoine Le groupe patrimoine, qui produit des publications de qualité sur l'histoire de la commune depuis 12 ans, continue de travailler, pour notre plus grand plaisir ! <ul style="list-style-type: none"> • Élus : Daniel Roudier (pilote), Sylvie Dyon, Eric Lamidieu • Citoyens : Christophe Jayet-Laraffe (co-pilote), Rachel Carretti, Jacques Charrat, Gérard Chene, Marie-Pascale Debarle, Mireille Martel, Maurice Naveau, Martine Perrin, Josette Rey, Sylvie Rosaire, Gérard Rostaing, Nicole Signorini, Jean-Jacques Verdebout 		

Le conseil d'administration du CCAS

Le conseil est composé d'élus et de citoyens, représentants d'associations ou disposant d'une expertise ou expérience dans le domaine social. Le maire le préside de droit.

Les comptes-rendus et procès-verbaux des conseils d'administration sont en ligne sur le site de la commune, section vie municipale.

Les administrateurs

- Les élus : Adrienne Pervès (Présidente), Ghislaine Trouilloud (Vice-Présidente), Chantal Doucet, Sylvie Dyon, Agnès Le Calvé, Caroline Mourey, Rolande Pellissier, Serge Richard
- Les citoyens : Gilles Alvaro, Brahim Barka, Luc Chatel, Jean Falcoz, Christiane Guiboud-Ribaud, Chantal Robert, Renée Vivier.

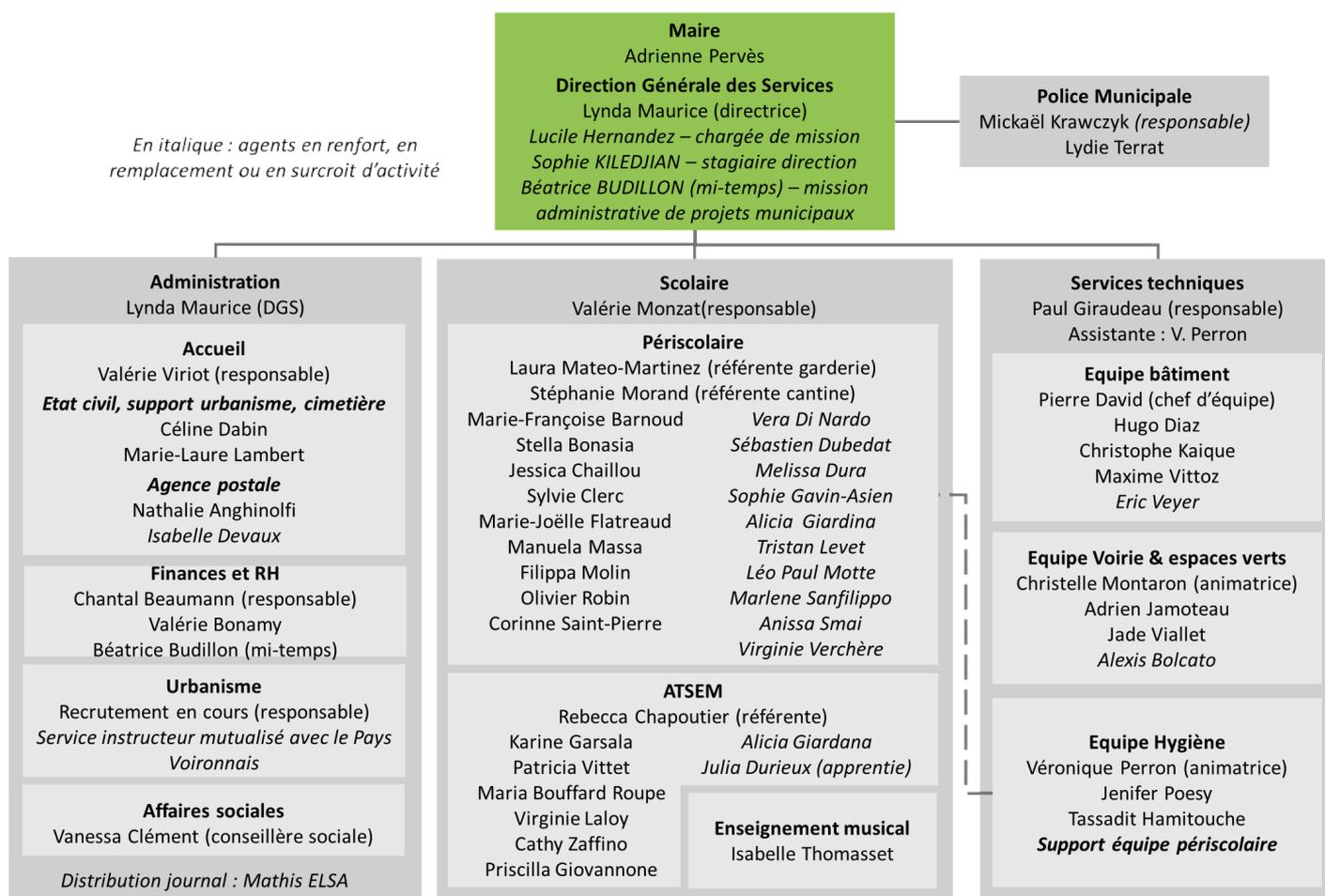
Une nouvelle tête au conseil municipal !



Daniel Bari a démissionné du conseil municipal. Il a été remplacé par Danièle (Dany) Cavalli. Dany a participé à son premier conseil le 19 mars 2021. Elle va s'impliquer plus spécifiquement dans les affaires sociales.

Bienvenue Dany !

L'organigramme de la Mairie



Les services techniques de Coublevie

Le service technique de la mairie de Coublevie est situé 33 rue Gilbert Tivollier (à ne pas confondre avec le centre technique du Pays Voironnais situé route de Saint-Jean), à proximité du parc de la mairie.

Les équipes du service technique, composées de 12 agents, interviennent sur tout le domaine communal, sur l'ensemble du territoire de Coublevie ainsi que dans les bâtiments appartenant à la commune, pour l'entretien courant et la réalisation de petits chantiers en régie. Vous pouvez les croiser dans leurs véhicules sur lesquels est apposé le logo de la commune, ainsi que sur leurs lieux de chantiers.

Leurs missions sont diverses et variées, et font appel à de nombreuses compétences :

Espaces verts :

- Création, entretien et arrosage de massifs de fleurs
- Taille d'arbres et arbustes, abattage des sujets morts
- Ramassage de feuilles

- Tontes des petits espaces enherbés
- Contrôle des parasites affectant la végétation
- Installation de petit mobilier urbain
- Contrôle de l'entretien des haies privées et des arbres en limite de voirie
- Entretien du terrain du stade de la Dalmassière
- Prévention de la prolifération de l'ambroisie

Voirie :

- Curage et nettoyage des réseaux et grilles d'eau pluviale, petites réparations, création de saignées pour l'écoulement
- Entretien de chaussées : bouchage de trous, balayage
- Suivi de la signalisation : remplacement et ajouts de panneaux, potelets
- Travaux de petite maçonnerie, pose de grillages
- Ramassage et remplacement des poubelles sur l'espace public
- Tournée de propreté et de ramassage des feuilles dans les rues et parcs

- Entretien des bassins et fontaines publiques
- Dénivellement aux abords des bâtiments communaux, évacuation d'obstacles sur la chaussée (arbres tombés, pierres...)
- Nettoyage du cimetière, des petits monuments
- Réparation de l'éclairage public, installation des luminaires des fêtes de fin d'année, interventions sur les feux de signalisation
- Relais lors de la découverte d'animaux morts ou errants
- Suivi de fonctionnement des poteaux incendie
- Sécurisation des lieux en cas de sinistre

Bâtiment :

- Interventions lors de pannes électriques, de problèmes de plomberie et de serrurerie
- Fabrication de petits meubles, livraison et installation de mobilier.
- Création de pièces de ferronnerie : grilles, rambardes, pièces d'huissieries...
- Réparations sommaires sur le matériel électroménager

- Réalisation de travaux de peinture, de réseaux électriques, de réseaux de communication
- Contrôle et entretien des jeux extérieurs

Evènementiel :

- Installation de salles de réunions pour des événements divers, mise en place des bureaux de vote
- Prêt de matériel aux associations
- Remise de clefs, de badges des bâtiments aux associations et aux riverains
- Interventions de manutention et de sécurisation sur certains évènements (cérémonie du 11 Novembre, Coublevie en fête...)

Hygiène :

- Nettoyage des bâtiments communaux (hors école, crèche et centre de loisirs), WC publics
- Gestion des stocks de consommables

Divers :

- Entretien et suivi du matériel
- Contrôle des travaux des entreprises, etc.

Un Kangoo électrique flambant neuf pour les services techniques communaux, financé grâce aux entreprises coublevitaines !

A 14h30, ce mardi 30 mars, c'est l'inauguration du nouveau véhicule électrique publicitaire de la commune. Projet hérité de l'ancienne municipalité et finalisé par la municipalité actuelle, émanant de la société « France collectivités Invest » et mis en œuvre par la société « Infocom France ».

Une bonne partie des sponsors du kangoo publicitaire étaient présents : Sarl Snowglide tools, Sarl Batissimo, Biosphère, SAS Toutenvert, Estelle Immo, Sun vitres, Lionel Giraud-IAD France, Bclean Services, Lucie Cotton Architecte Sarl et la mairie de Coublevie ! Certains n'avaient pu se déplacer : EURL Garage Seigneur, Piscine 38, SARL Bolzan, Box de Chartreuse, Bret Drevon SARL, Fée pour toi, Fermetures du voironnais. Quoiqu'il en soit, sur le véhicule, les 17 enseignes apparaissent, les couleurs sont bien agencées et le véhicule fait son effet sans être trop tape à l'œil pour autant : une réussite !

Paul Giraudeau, responsable des services techniques de Coublevie a accueilli tout ce petit monde avec le sourire : soleil au rendez-vous pour cet évènement convivial et symbolique. M. Giraudeau a remercié chaleureusement tous les sponsors pour leur participation : ce véhicule sera très utile aux services techniques de la commune, il est déjà très apprécié par l'équipe.

Sylvie Dyon, adjointe élue à la vie de village, ajoute ensuite que pour l'équipe municipale, il était important que n'apparaissent que des acteurs économiques locaux sur ce véhicule, ce qui donne du sens à cette publicité qui devient ainsi un lien et un moteur de notre économie locale. Puis elle salue le travail des équipes techniques, travail souvent fait dans l'ombre mais qui permet aux évènements visibles d'exister ! Tels les techniciens du spectacle vivant qui mettent en lumière le travail des comédiens et sans qui rien ne pourrait avoir lieu !

Le coup de ciseaux traditionnel a ensuite été donné pour officialiser la mise en circulation du véhicule !



Ils sont partis, ils sont arrivés

Maxime VITTOZ est nommé sur un poste d'adjoint technique permanent au sein des services techniques, équipe « bâtiments » depuis février 2021.

Valérie MONZAT a intégré le service scolaire en février 2021 en tant que responsable de ce service, fonction qu'elle occupait déjà sur la commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes.

Vanessa CLEMENT occupe les fonctions de conseillère sociale depuis fin mars 2021 pour la mise en place des projets d'animation de la politique sociale de la nouvelle municipalité avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Coublevie.

Béatrice BUDILLON a réintégré le service finances/RH depuis avril 2021 à mi-temps et est chargée de nouvelles missions administratives à mi-temps pour la réalisation des nouveaux projets municipaux sous la responsabilité de la direction générale des services.

Chloé MERIGUET va rejoindre la commune à partir de mi-mai au poste de chargée d'urbanisme et d'aménagement. Sa principale mission pendant les 2 années à venir sera de coordonner la révision du PLU et de travailler sur les projets d'aménagement cœur de village et route de Grenoble.

Sophie KILEDJIAN, stagiaire au service direction, a pour mission de travailler sur les dossiers de subventions, le PLU et les marchés publics pour les projets « Cœur de village ».

De nouveaux agents en remplacement ou pour un surcroît d'activité :

- Alexis BOLCATO au service technique – équipe espaces verts-réseaux-voirie
- Sébastien DUBEDAT, agent polyvalent au service périscolaire

Sont partis en fin de remplacement ou fin de période de renfort, surcroît d'activité :

- Sylvie BENYAHIA KOUIDER
- Vanessa BEFANA
- Martine THEVENON
- Dylan TERESE

Un nouveau régime indemnitaire des agents de la commune (RIFSEEP)

Lors de sa séance de 22 janvier dernier, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire pour les agents communaux. Le régime indemnitaire obsolète, accordé jusqu'à présent aux agents, nécessitait une revalorisation par la mise en place obligatoire du RIFSEEP, applicable depuis 2017.

Le RIFSEEP se substitue pour l'ensemble des agents communaux, à d'anciennes primes auparavant attribuées selon des critères que nous avons jugés peu rationnels et peu équitables. Nous avons voulu valoriser le travail et la motivation des agents.

Il se divise en deux parties :

- L'une fixe et majoritaire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) englobe un volant réglementaire de primes et le 13e mois. Elle est désormais perçue mensuellement en fonction du niveau de fonctions de l'agent, de ses responsabilités, de son expertise, de ses compétences professionnelles et des dossiers gérés.
- L'autre, variable, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), est versée annuellement en fonction de l'évaluation professionnelle de l'agent par ses supérieurs, de manière collégiale avec le maire, Corinne SOINNE, adjointe déléguée à l'administration et aux liens territoriaux, et la direction générale des services, selon des critères très précis et objectifs. Elle récompense la valeur professionnelle de l'agent : sa manière de servir, son esprit d'équipe, etc.

A cela s'ajoute la revalorisation de la participation de l'employeur communal à la prévoyance – garantie maintien de salaire des agents, qui passe mensuellement de 6,60€ à 15€. Cette revalorisation a pour but d'inciter les agents, en particulier les plus modestes, à mieux se protéger contre les aléas de la vie.

La municipalité a choisi de consacrer une enveloppe supplémentaire de 55 000€ à cette réforme, facteur de motivation et de fidélisation pour les équipes communales.



Expression libre des conseillers municipaux

Groupe Avenir Coublevie – 20 élus / Expression libre de Sylvie Dyon

Je ne pense pas comme toi
Tu ne penses pas comme moi
Ce que tu crois n'est pas ce que je crois
« Millions de vivants
Millions de soleil sur le vaste océan,
Reflet de l'astre unique » (Extrait d'un conte asiatique)
Je crois que nous sommes ce que nous pensons, et bien sûr nous sommes différents, bien vivants.
Mais aussi, nous sommes, tout simplement,
Et à cet endroit il n'y a pas de camps ;
Tes pieds, mes yeux, tes jambes, mes oreilles
Ma peur, ta peur, ton cœur, mon cœur
Mon envie de vivre debout
Ton envie d'être en vie aussi,
Et notre mort, qui donne justement à la vie

Sa valeur, sa saveur, son sens,
Et qui nous réunit par la force des choses.
Mais ce qui doit nous réunir aussi, c'est la culture,
Et c'est nous qui en sommes les acteurs-trices,
Et j'ai envie de chanter aujourd'hui ce refrain réécrit
« Nous, on sait que la culture est essentielle,
Comment imaginer vivre sans elle
Elle est le lien qui nous rend tous humains »
A chanter sur l'air du refrain « danser encore » de HK et les saltimbank
Que la culture reprenne sa place par les spectacles et les manifestations diverses, les échanges qu'elle crée,
Que chacun-e puisse exprimer la grande difficulté dans laquelle nous vivons, cette rupture du lien humain,
Qui ne doit pas être le monde de demain.

Groupe Coublevie Autrement – 5 élus / Expression libre de Pascal Fortoul, Claudine Huboud-Perron, Benoit Mischel, Rolande Pellissier, Sébastien Bally

2021 : un budget sans visibilité

A l'occasion du dernier conseil, confus et agité, les élus de Coublevie Autrement ont voté contre le budget 2021.

Notre volonté constante d'être constructifs se heurte systématiquement à la surdité des élus majoritaires. Aucune de nos propositions formulées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, fin février, n'a été retenue. Cause toujours !!

Si nous partageons la priorité donnée à la construction d'une nouvelle école (projet similaire à nos propositions de campagne), nous sommes en désaccord complet avec les modalités de mise en œuvre qui consistent à prévoir un budget d'investissement de plus de 11 M€ (à titre de comparaison, la ville de Voiron a un budget d'investissement de 8,5 M€) et à emprunter dès cette

année 6 M€. Les règles budgétaires doivent s'appliquer à Coublevie comme ailleurs, seuls les montants engagés en 2021, 4 M€ selon Madame Le Maire, doivent être inscrits. C'est pourquoi le recours aux Autorisations de Programmes est nécessaire pour gérer des opérations sur plusieurs années. Sauf à Coublevie !!

Enfin comment accepter un tel budget et ses conséquences potentielles pour les contribuables de Coublevie, sans avoir eu au préalable une prospective budgétaire et financière pour s'assurer que de tels investissements sont compatibles avec les capacités de la commune. « Promis, la prospective n'est pas terminée on la présentera en mai » nous a-t-on dit !!

A Coublevie, tout se fait dans le plus grand désordre et nous le regrettons.

Groupe Avec Vous, Coublevie Demain – 2 élus / Expression libre de Patrick Warin

Voici neuf mois que Coublevie a élu une nouvelle municipalité. Après une campagne pleine de démagogie, les masques tombent. La mairie a commencé par faire adopter une taxe d'aménagement majorée sur le secteur de la route de Grenoble et celui du centre de Coublevie. Nous avons découvert que les recettes de cette taxe étaient calculées pour 700 nouveaux logements route de Grenoble. Le PLU actuel, quoi qu'en dise l'adjoint à l'urbanisme, ne permet pas ces constructions.

Elles ne pourront se faire que sur des terrains appartenant au comité communal d'actions sociales de la commune (CCAS). Les revenus que tire le CCAS de ces terrains lui permettent de financer des actions en faveur de

personnes âgées dépendantes, les personnes démunies... Pourquoi le CCAS se priverait-il de tels revenus ? Il se trouve que Madame le maire préside le CCAS. Vous avez dit conflit d'intérêt ?

Puis en février nous avons assisté à une parodie de débat d'orientation budgétaire. Ce moment important de la vie municipale doit permettre de fixer les investissements que la commune fera dans les années à venir, et comment elle les budgéttera. De débat, il n'y a point eu. Nous n'avons pas reçu les documents avant le conseil. Quant au financement il est farfelu, basé sur des hypothèses fantaisistes. Comment y arriver sans une augmentation des impôts locaux dans les prochaines années ?



Énigme

Qu'est-ce qui se cache derrière cette plaque d'immatriculation ?

Remettez la plaque à l'endroit, et faites votre enquête...

Ont contribué à la rédaction de ces articles : l'association Devoir de Mémoire Coublevie, le Cyclo Club de Coublevie, le Comité de fêtes, Bretmoor, le C3, le centre Léo Lagrange, Arnaud Authié, Chantal Baumann, Benjamin Brichet-Billet, Vanessa Clément, Antoine Cloppet, Peggy Courthial, Céline Dabin, Melissa Dura, Sylvie Dyon, Paul Giraudeau, Lucile Hernandez, Sophie Kiledjian, Mickael Krawzyk, Eric Lamidieu, Agnès Le Calvé, Lynda Maurice, Aurélie Mugnier, Fabien Palisse, Adrienne Pervès, Jean-Yves Potier, Isabelle Provent, Daniel Roudier, Corinne Soinne, Lydie Terrat, Ghislaine Trouilloud, Valérie Viriot, et l'Atelier des Cairns.

Adresse postale : BP2, 38500 Coublevie
Tél : 04 76 05 15 39 | site internet : <http://www.coublevie.fr>
Directrice de la publication : Adrienne Pervès – Maire
Réalisation graphique : Ambre Mischis – a•echo
Dépôt légal à parution – Imprimerie du Pont de claix 38640 Claix
Ne pas jeter sur la voie publique – Imprimé sur papier recyclé

À bientôt